Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes

Des preuves **avant tout**

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Le savoir au service du public

Conseil des académies canadiennes
180 rue Elgin, bureau 1401
Ottawa (Ontario) K2P 2K3
Tél: 613.567.5000
Téléc: 613.567.5060

www.sciencepourlepublic.ca

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil des gouverneurs 3

Message de la présidente 5

À propos du Conseil des académies canadiennes 6

Vision, Mission et Proposition de valeur 11

Instantané de l'exercice 2010-2011 12

Faits saillants de l'exercice 2010-2011 14

Des preuves, en voilà : évaluations complétées 15

Évaluations en cours 18

Poursuivre sur notre lancée : nouvelles questions d'évaluation 19

Innover au profit des preuves : nouvelles approches aux évaluations 21

Continuer d'avoir des retombées : évaluations complétées 23

Faits saillants supplémentaires de 2010-2011 25

Bénévoles du CAC 30

Vue d'ensemble du Conseil des académies canadiennes 39

Fonctionnement 42

Annexe I : Conseil des gouverneurs et comité consultatif scientifique 45

Annexe II : Équipe du CAC 46

Annexe III : États financiers et rapport du vérificateur 48

Annexe IV : Énoncé de politique d'investissement 57

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Une fois de plus, je suis ravie de partager mes réflexions sur l'important travail qu'accomplit le Conseil des académies canadiennes (CAC) pour le Canada. Dynamique, le CAC offre une valeur certaine par le biais de ses évaluations fondées sur les preuves, ainsi que l'éclairage qu'il jette sur diverses questions d'ordre scientifique.

En mars 2010, j'ai eu le plaisir de recevoir les résultats du premier examen quinquennal externe du CAC. Depuis, le CAC s'est employé à évaluer et à répondre aux recommandations proposées par le comité d'évaluation externe indépendant. Dans l'ensemble, le comité a conclu, sans hésitation, que le CAC atteint les objectifs fixés dans ses documents constitutifs et apporte une précieuse contribution en éclairant le débat public et la prise de décision au Canada. L'examen a souligné que, bien que réalisées récemment, les évaluations du Conseil ont déjà eu des retombées considérables et seront tout aussi pertinentes dans le futur.

Une des recommandations clés qui découlent de cette évaluation est le besoin d'élaborer un plan stratégique. Je suis ravie de rapporter que le CAC, à la fin de l'exercice 2010-2011, préparait le lancement de son plan stratégique triennal, *L'impact du savoir*. Ce document est le fruit de nombreuses activités de consultation, dont des discussions stratégiques avec le conseil des gouverneurs et le comité consultatif scientifique. De plus, les présidents des académies membres du CAC nous ont fait part de leurs idées concernant les orientations futures de l'organisation, tandis que le personnel du CAC s'est penché sur les valeurs organisationnelles du CAC dans le cadre d'une retraite d'une journée. Toutes ces informations ont été combinées à d'autres, glanées à partir d'un survol des forces, des faiblesses et des possibilités du CAC, de même que de la mise à jour d'une évaluation des risques. Le résultat est un plan stratégique qui s'avère la plateforme et qui offre un cadre d'orientation des activités futures qui nous aidera à réaliser notre vision de devenir *la voix du savoir scientifique au service du public*.

Je tiens tout particulièrement à féliciter la présidente-directrice générale du CAC, Elizabeth Dowdeswell, pour le leadership et la vision dont elle fait preuve. Au cours de la dernière année, elle et l'équipe ont veillé à ce que deux évaluations soient menées à terme, initié nombre de nouveaux projets pilotes, rehaussé notre relation de travail avec les académies membres du CAC, introduit un cadre d'évaluation pour les rapports d'évaluation, et réussi à obtenir quatre nouveaux mandats d'évaluation. Ce fut une année fort occupée au secrétariat du CAC et, au nom du conseil des gouverneurs, je tiens à leur faire part de toute notre reconnaissance.

Cordialement,

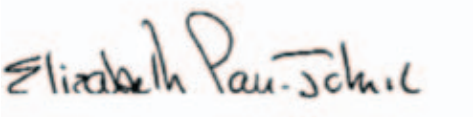

Elizabeth Parr-Johnston, C.M.
Présidente du conseil des gouverneurs

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Lorsque je réfléchis à cette dernière année, ce qui me vient immédiatement à l'esprit est le fait que j'aie pu être à ce point vivifiée par toutes les occasions qu'a eues le CAC de contribuer réellement à la vie des Canadiens. C'est avec une confiance tranquille que nous avons mis de l'avant des preuves et avons fait la démonstration de la valeur d'une voix indépendante qui aide à orienter le processus d'élaboration de nos politiques publiques.

Le rapport annuel de cette année témoigne des progrès que nous avons faits dans la réalisation de notre vision, marquée par l'ambition et l'aspiration – qui est d'être la voix de confiance du savoir scientifique au service du public –, ainsi que de nos valeurs, qui ont orienté notre travail. Nous sommes une jeune organisation, pleinement engagée à atteindre l'excellence et à nous améliorer à tout moment.

La clé de la réussite de notre évolution est l'engagement de nos bénévoles, qui s'inscrit sous le sceau du respect. Ce fut un privilège d'être témoin de l'enthousiasme, de l'engagement et du dévouement des membres des comités d'experts, qui se sont employés à élaborer des rapports équilibrés et fondés sur les preuves. Ils ont généreusement donné de leur temps et de leur expérience. Les comités d'experts du CAC sont composés des esprits les plus vifs du Canada et de l'étranger. Forts de cette puissance scientifique et intellectuelle, nous contribuons effectivement à un engagement national – « des preuves avant tout ». Les preuves scientifiques sont les fondements mêmes de l'élaboration de politiques publiques efficaces. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à toutes les personnes qui ont travaillé à nos côtés au cours des cinq dernières années.

Je tiens également à reconnaître le rôle de soutien, de surveillance et d'orientation que joue notre conseil des gouverneurs, de même que la participation active de nos académies membres – la Société royale du Canada, l'Académie canadienne des sciences de la santé et l'Académie canadienne du génie. Je m'en voudrais de passer sous silence l'apport du comité consultatif scientifique du CAC, nouvellement dirigé par Tom Brzustowski, qui joue un rôle clé dans l'intendance du processus d'évaluation.

L'activité principale de notre organisme est, bien entendu, la production d'évaluations. Notre exercice 2010-2011 est marqué par de nombreuses réalisations, dont l'achèvement et le lancement de deux rapports d'évaluation réalisés par des comités d'experts : *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*, et *La taxonomie canadienne : explorer la biodiversité, créer des possibilités*. Ces deux rapports ont suscité d'importants débats au sein de leurs milieux respectifs et on s'attend à ce que les deux éclairent les orientations et décisions stratégiques. Les comités d'experts qui se sont penchés sur les approches d'évaluation des risques pour la santé des animaux et sur les tests intégrés pour les pesticides ont travaillé sans relâche tout au long de l'année 2010, ont mis au point leur rapport et ont terminé le processus d'examen par les pairs. Nous attendons avec impatience la parution de ces rapports au cours des prochains mois.

Par ailleurs, le CAC s'est doté de nouvelles orientations au cours du dernier exercice. En misant sur notre évaluation scientifique de 2009, *Innovation et stratégies d'entreprise : pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur*, nous avons pu répondre de manière proactive à l'appel du gouvernement fédéral de consultations publiques concernant la stratégie de l'économie numérique. Nous avons également entamé une collaboration

avec l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) pour réaliser une évaluation sur la santé mondiale. Cette évaluation fondée sur les preuves est soutenue financièrement par l'ACSS, tandis que le CAC en gère le processus de réalisation. Cette initiative est un important projet pilote pour le CAC et a déjà mené à des relations plus étroites avec l'ACSS.

La reconnaissance de l'importance de notre travail est manifeste puisque quatre nouvelles questions ont été référées au CAC en vue d'une évaluation : la gestion durable de l'eau des terres agricoles du Canada; le rendement scientifique et le financement de la recherche; les femmes dans la recherche universitaire; et *l'état de la science et de la technologie au Canada*. Je suis ravie d'avoir pu nous adjoindre des sommités dans leur domaine pour présider ces comités : Howard Wheater, titulaire de la Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la sécurité de l'eau et professeur à l'Université de la Saskatchewan; Rita Colwell, professeure distinguée à l'Université du Maryland et ancienne directrice de la National Science Foundation; Lorna Marsden, ancienne présidente de l'Université York; et Eliot Phillipson, professeur émérite de l'Université de Toronto et ancien président-directeur de la Fondation canadienne pour l'innovation.

La variété des sujets qui font l'objet d'une l'évaluation est à l'image de la gamme des problématiques pour lesquelles des preuves scientifiques sont nécessaires, toutes disciplines confondues – allant de champs d'études restreints et particuliers à d'autres ayant une plus large portée. L'expérience que nous avons acquise à ce jour nous confirme l'importance de promouvoir la littératie scientifique, d'explorer des questions qui sont à l'interface des disciplines traditionnelles, et de continuer à stimuler et à développer notre source existante de questions, tout en augmentant notre liste de commanditaires et en diversifiant des approches nous permettant d'obtenir des données fondées sur des preuves.

Enfin, je remercie le personnel du CAC. Cette équipe est composée de professionnels dévoués qui s'emploient à développer une culture du service, où le respect et la reddition de comptes sont au cœur de leurs actions. Chaque membre de l'équipe fait preuve d'enthousiasme dans la recherche et le partage du savoir, et a le droit d'être fier de ce qu'ensemble, nous avons accompli en 2010-2011.

Dans ce monde complexe, de plus en plus marqué par l'interdépendance, le changement rapide et les nouvelles technologies, le CAC est bien positionné pour assurer la collecte et la synthèse des preuves, de même que pour éclairer les décideurs dans l'élaboration de politiques publiques conçues dans l'intérêt du Canada et de l'ensemble de la population canadienne.

Bonne lecture,

Elizabeth Dowdeswell
President and CEO

L'homme sage proportionne sa croyance à l'évidence.

DAVID HUME

À PROPOS DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif dont le mandat est de fournir des évaluations (rapports) scientifiques, effectuées par des experts et conçues pour éclairer l'élaboration des politiques publiques au Canada. Fondé en début de 2005 et en pleine marche depuis 2006, le CAC se compose d'un conseil des gouverneurs, d'un comité consultatif scientifique et d'un secrétariat. Le CAC met à profit le capital intellectuel de ses trois académies membres – la Société royale du Canada (SRC), l'Académie canadienne du génie et l'Académie canadienne des sciences de la santé.

Le mandat du CAC est d'être une source d'évaluations expertes, indépendantes et qui fassent autorité, de la science qui sous-tend des questions d'un grand intérêt public. Les travaux du CAC portent sur la science prise au sens large, englobant les sciences naturelles, les sciences humaines, la santé, le génie et les lettres.

De concert avec ses académies membres, le CAC sert également de centre de liaison à l'appui de la coopération avec d'autres académies et avec des organismes apparentés de partout dans le monde en matière d'évaluations scientifiques et de questions connexes.

Le CAC retient l'acception englobante de « science », qui désigne ainsi tant les sciences naturelles, les sciences sociales, les sciences de la santé et le génie que les lettres.

Le CAC est constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*; son fonctionnement de base est financé par une subvention initiale de 30 millions de dollars versée par le gouvernement du Canada. Cette subvention permet au gouvernement fédéral de soumettre au CAC jusqu'à cinq questions par année aux fins d'évaluation. Le CAC peut également réaliser des évaluations s'inscrivant à l'extérieur de ce cadre de financement. Les questions d'évaluation potentielles peuvent être soumises au CAC par des fondations, des organisations non gouvernementales, des intervenants du secteur privé, et tout palier de gouvernement. Toute question d'évaluation – peu importe la provenance – ainsi que les rapports qui en découlent doivent être approuvés par le conseil des gouverneurs du CAC.

ACADÉMIES MEMBRES

Les membres fondateurs du Conseil des académies canadiennes sont les suivants :

La Société royale du Canada (SRC) est le principal organisme national d'éminents chercheurs, artistes et scientifiques au Canada. La SRC a pour objectif premier de promouvoir l'acquisition du savoir et la recherche en arts et en sciences. Elle est composée de près de 2 000 membres, hommes et femmes, choisis parmi leurs pairs pour leurs réalisations exceptionnelles en sciences naturelles, en sciences sociales, en sciences humaines et en arts. La SRC s'emploie à reconnaître l'excellence, à conseiller les gouvernements et les organisations, et à promouvoir la culture canadienne.

L'Académie canadienne du génie (ACG) est l'organisme national par l'entremise duquel les ingénieurs les plus accomplis et chevronnés du Canada offrent des conseils stratégiques sur les enjeux de première importance pour le Canada. L'ACG, un organisme indépendant, autonome et à but non lucratif, a été fondé en 1987. Ses membres sont nommés et élus par leurs pairs à titre de membres honoraires, en reconnaissance de leurs réalisations exceptionnelles et de leurs longs états de service au sein de la profession d'ingénieur. Les membres de l'ACG s'engagent à faire en sorte que l'expertise canadienne en génie soit appliquée pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

L'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) reconnaît les personnes qui ont à leur actif de grandes réalisations savantes dans le domaine des sciences de la santé au Canada. L'ACSS fournit en temps opportun des évaluations éclairées et impartiales sur des questions urgentes qui touchent la santé des Canadiens. De plus, l'ACSS représente le Canada au sein de l'InterAcademy Medical Panel (IAMP), un consortium mondial d'académies nationales des sciences de la santé qui vise à alléger le fardeau des soins de santé des peuples les plus pauvres du monde, à renforcer la capacité scientifique dans le domaine de la santé, et à fournir aux gouvernements nationaux et aux organisations internationales des conseils scientifiques indépendants sur la promotion des sciences de la santé et sur les politiques en matière de soins de santé.

Vision :

Être, au Canada, la voix de confiance du savoir scientifique mis au service du public

Mission :

Fournir aux Canadiens :

les meilleures connaissances scientifiques disponibles, dans le but d'alimenter le débat et de servir de source d'informations pouvant éclairer la prise de décision;

des évaluations indépendantes faisant autorité et fondées sur les preuves portant sur le savoir scientifique qui sous-tend les questions d'intérêt public d'aujourd'hui et de demain; et

d'être la voix du savoir scientifique, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Proposition de valeur :

Le Conseil des académies canadiennes apporte un éclairage et des éléments probants (des preuves) aux questions qui viennent enrichir l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision au Canada. Pour ce faire, il met à profit le savoir collectif des plus brillants esprits, qui contribuent à l'élaboration d'évaluations d'experts approfondies, indépendantes, fondées sur des preuves et faisant autorité, d'enjeux importants pour la population canadienne.

INSTANTANÉ DE L'EXERCICE 2010-2011

Le succès qu'a connu le CAC au cours du dernier exercice souligne l'importance de son rôle de prestateur des preuves nécessaires pour élaborer des politiques publiques efficaces, et ce, dans l'intérêt des Canadiens. Il s'agit d'une approche visant à « obtenir les preuves avant tout », dont la valeur a été démontrée auprès des gouvernements, de l'industrie, du milieu académique et des autres parties prenantes..

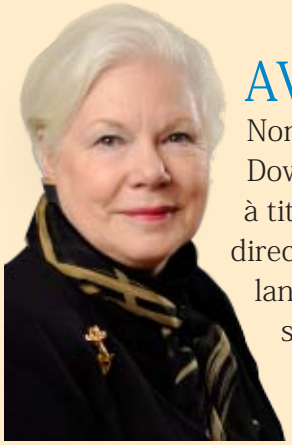

AVRIL 2010

Nomination d'Elizabeth Dowdeswell au CAC à titre de présidente-directrice générale; lancement du nouveau site Web du CAC.

JUILLET 2010

Dépôt du rapport d'experts sur l'économie numérique, *Catalyser l'économie numérique du Canada*, en réponse à la consultation nationale du gouvernement du Canada; nomination de Marcel Côté, Daniel Krewski et Louis Fortier au comité consultatif scientifique du CAC.

MAI 2010

Tenue par les présidents du CAC et de ses académies membres de leur réunion annuelle en face à face; publication par le CAC de son premier bulletin d'information électronique.

AOÛT 2010

Tenue d'une retraite du personnel qui permet à l'équipe de se concentrer sur les valeurs devant être articulées dans le cadre du nouveau plan stratégique.

JUIN 2010

Réception d'une proposition d'évaluation sur le rendement scientifique et le financement de la recherche soumise par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG); nomination de Tom Brzustowski à la présidence du comité consultatif scientifique du CAC; nomination de Claude Jean et Roderick A. Macdonald au conseil des gouverneurs.

SEPTEMBRE 2010

Réception d'une demande d'évaluation sur la place des femmes dans la recherche universitaire soumise par Industrie Canada; location par l'Académie canadienne du génie d'espaces de bureau du CAC.

OCTOBRE 2010

Lancement du rapport d'évaluation sur l'intégrité en recherche, *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*; réception d'une demande d'évaluation sur la gestion de l'eau des terres agricoles soumise par Agriculture et Agroalimentaire Canada; lancement du neuvième appel de propositions au sein du gouvernement fédéral.

NOVEMBRE 2010

Lancement du rapport d'évaluation sur les sciences de la biodiversité, *La taxonomie canadienne : explorer la biodiversité, créer des possibilités*; organisation d'un atelier sur la taxonomie au Canada animé par Tom Lovejoy; réception d'une demande d'évaluation sur l'état des sciences et de la technologie soumise par Industrie Canada.

DÉCEMBRE 2010

Sous la direction du CAC, première rencontre du comité d'experts de l'ACSS sur le rôle stratégique du Canada en santé mondiale; tenue de la réunion de planification stratégique du conseil des gouverneurs et confirmation des orientations du CAC pour les trois prochaines années

FÉVRIER 2011

Participation des stagiaires et du personnel du CAC à la conférence de l'AAAS de 2011; visite de la présidente du CAC de la National Academy of Sciences.

MARS 2011

Approbation par le conseil des gouverneurs du premier plan stratégique triennal du CAC, *L'impact du savoir*.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2010-2011

LE CAC S'EST EMPLOYÉ, DANS TOUS SES VOLETS D'ACTIVITÉS, À ATTEINDRE SES OBJECTIFS GÉNÉRAUX POUR L'EXERCICE 2010-2011 :

- Réagir aux recommandations du comité d'évaluation externe, dans le but de positionner le CAC et son travail de sorte à en maintenir tant l'excellence du produit que la pertinence, et d'engendrer les retombées les plus grandes possibles.
- Continuer de réaliser le mandat du CAC – d'être une source d'évaluations expertes et indépendantes de la science qui sous-tend des questions d'un grand intérêt public – par le biais d'évaluations thématiques, pertinentes et à fortes retombées, qui desservent tant les besoins immédiats qu'à long terme du public canadien.
- Solidifier les fondements d'un partenariat collaboratif à long terme avec les académies membres par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action qui privilégie les partenariats.
- Rehausser le profil du CAC et promouvoir sa vision, son mandat et ses priorités au moyen de l'élaboration et du déploiement continus d'un plan pluriannuel de communication.
- Assurer la réussite à long terme du CAC en attirant et en maintenant en poste un effectif composé de professionnels de calibre élevé, et en créant un milieu de travail enrichissant et durable.

DES PREUVES, EN VOILÀ : ÉVALUATIONS COMPLÉTÉES

En octobre 2010, le CAC a lancé un rapport d'évaluation sur l'intégrité en recherche et, un mois plus tard, un deuxième rapport sur les sciences de la biodiversité. Ces deux rapports, encore relativement nouveaux, ont déjà des retombées au sein du gouvernement, et au-delà de l'appareil gouvernemental.

HONNÊTETÉ, RESPONSABILITÉ ET CONFIANCE : PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE AU CANADA

Le rapport du comité d'experts sur l'intégrité en recherche a été dévoilé au public le 21 octobre 2010 à Montréal. Le président du comité, Paul Davenport, Ph.D., y a présenté les principales constatations devant près de 500 conférenciers qui assistaient à la Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes.

Le rapport interpelle les divers intervenants du milieu de la recherche du Canada (chercheurs, bailleurs de fonds, institutions) pour qu'ils collaborent à l'édification d'une culture qui favorise l'intégrité en recherche. Cette culture de l'intégrité en recherche passe par une définition commune de l'intégrité en recherche, de même que de valeurs et de principes pouvant être adoptés par la majorité des acteurs du milieu de la recherche. Le rapport du comité d'experts fournit donc une telle définition, de même que cinq valeurs centrales et onze principes fondamentaux pouvant s'appliquer à tous les intervenants du milieu de la recherche.

Paul Davenport, Ph.D., lance le rapport sur l'intégrité en recherche le 10 octobre dernier.

Le rapport d'évaluation a obtenu une attention médiatique nationale et divers sites Web et revues spécialisées, comme *Nature*, en ont fait mention. En outre, M. Davenport a présenté le rapport au Conseil des sous-ministres adjoints pour l'intégration des S-T, ainsi que dans le cadre de l'assemblée annuelle des hauts dirigeants d'établissements universitaires de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

Le nombre de visites qu'a enregistré le site Web du CAC le jour du lancement de ce rapport était de trois à quatre fois plus élevé qu'à la normale. À noter : 67 % des visiteurs consultaient le site pour la première fois. Le CAC a également constaté une augmentation du nombre d'inscriptions à son bulletin électronique au moment du lancement.

À la réception du rapport, les présidents des trois organismes de financement (les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ont publiquement félicité le comité d'experts et salué la publication du rapport en ces mots : « Le rapport du Comité d'experts sera particulièrement utile au moment où nous travaillerons à mettre à jour et à renforcer, comme prévu, le cadre de référence de nos trois organismes sur l'intégrité dans la recherche. »

À la mi-décembre, le CAC a eu l'honneur d'être l'hôte d'une réunion du Forum canadien de l'intégrité en recherche. Dans le cadre de cette réunion, les membres du Forum ont été informés de la teneur du rapport et ont eu la chance de discuter des prochaines étapes. Le Forum compte de 15 à 20 membres qui représentent divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et qui ont en commun la volonté de renforcer l'intégrité en recherche au Canada.

Tout compte fait, le CAC a distribué près de 1 500 exemplaires du rapport (versions imprimée et électronique) auprès des principales parties prenantes de partout au pays, et s'attend à recevoir d'autres demandes pour le rapport au courant de 2011-2012. Le CAC examine à l'heure actuelle d'autres moyens de poursuivre ses communications avec le milieu de la recherche au Canada au sujet de cette évaluation, d'une part, et d'autre part de contribuer aux discussions internationales sur cette question.

LA TAXONOMIE CANADIENNE : EXPLORER LA BIODIVERSITÉ, CRÉER DES POSSIBILITÉS

Grâce au travail du comité d'experts sur les sciences de la biodiversité, le CAC est heureux d'avoir pu contribuer, en 2010, à l'Année internationale de la biodiversité des Nations Unies, tout en approfondissant les connaissances du Canada sur les sciences de la biodiversité et de la place centrale qu'y occupe la taxonomie. Le rapport du comité d'experts a été lancé de sorte à coïncider avec le Symposium sur la biodiversité arctique, qui avait lieu le 18 novembre 2010 au Musée canadien de la nature.

La rapport portait sur trois éléments clés : l'expertise taxonomique du Canada, l'état des collections canadiennes de biodiversité, et les capacités du Canada en matière de mise en commun des données. Après avoir passé en revue les données dans chacun de ces domaines, le comité d'experts a conclu que le Canada n'est pas encore outillé pour pleinement comprendre les défis que présentent ses ressources en biodiversité. À l'occasion du lancement du rapport, le président du comité d'experts, Thomas E. Lovejoy, Ph.D., disait ceci : « La taxonomie est le fondement même des sciences de la biodiversité dans la mesure où les avancées s'édifient sur la découverte et l'identification exacte des espèces ». Il a ajouté : « Le Canada peut être fier des contributions de calibre mondial qu'il a faites au fil des ans dans le domaine de la recherche taxonomique. Même s'il existe toujours d'importantes lacunes dans le système canadien, le Canada a la possibilité devenir un chef de file mondial et d'aller de l'avant avec une initiative majeure en taxonomie. »

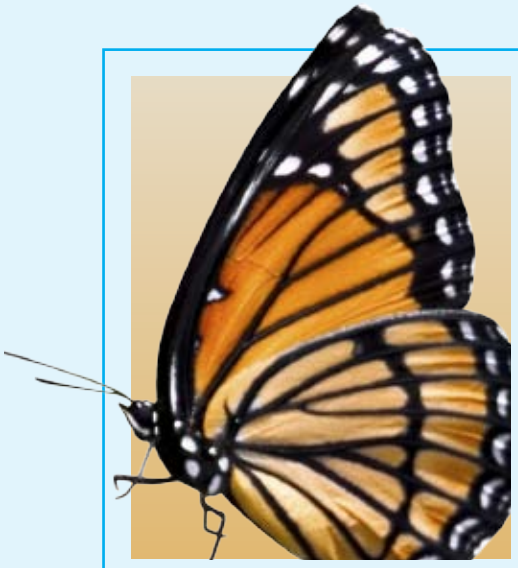

Retombées du rapport sur la biodiversité

Six mois après le lancement du rapport du CAC intitulé La taxonomie canadienne: explorer la biodiversité, créer des possibilités, l'Alliance des musées d'histoire naturelle du Canada a dévoilé sa stratégie nationale de développement des collections. Cette stratégie recommande des mesures pour se pencher sur les principaux enjeux touchant l'avenir des collections canadiennes d'histoire naturelle, dont certains figuraient dans le rapport sur la biodiversité. Au nombre des mesures retenues dans ce rapport : la nécessité d'accroître la formation et l'expertise, la nécessité de renforcer la capacité de gestion des collections et de partager les données fournissant des informations sur des enjeux environnementaux, comme les espèces envahissantes ou en voie de disparition, ou encore le changement climatique.

Avant le lancement du rapport, le comité d'experts a entrepris un certain nombre d'activités pour préparer le terrain à la parution de l'évaluation et pour en augmenter la diffusion éventuelle. Ainsi, le CAC a affiché une vidéo sur son site Web conçue pour informer les parties prenantes et les visiteurs de l'existence de rapport et de ses objectifs. Le personnel du CAC a également offert son appui aux membres du comité d'experts qui souhaitaient parler publiquement du travail du comité, a élaboré des outils promotionnels conçus pour des conférences, et a promu l'évaluation par le biais de son cyberbulletin et d'un battage médiatique, comme celle qu'il a réussi à obtenir dans le *Hill Times*.

Le lancement du rapport sur la biodiversité, le 18 novembre, était pour ainsi dire virtuel : le président du comité d'experts a fourni une présentation sur support vidéo qui a été diffusée sur le site Web du CAC et qui a également été présentée aux participants au Symposium sur la biodiversité arctique du Musée canadien de la nature. Le lancement du rapport a été couvert par les médias nationaux, a été mentionné dans nombre de sites Web (y compris celui de la Convention internationale sur la diversité biologique) et a fait l'objet de reportages dans de nombreux médias universitaires.

Lancement virtuel du rapport sur la biodiversité, le 10 novembre.

Le jour du lancement du rapport, l'achalandage du site Web du CAC a été de cinq à six fois plus élevé qu'à la normale. De ces visites, près de 70 % étaient de nouveaux visiteurs. De plus, l'achalandage du site Web est demeuré élevé au cours de la semaine suivante, et la moitié des visites étaient de nouveaux visiteurs.

Peu après le lancement officiel du rapport, M. Lovejoy s'est amené à Ottawa pour discuter du rapport et de ses constats avec les acteurs des milieux de la politique et de la recherche taxonomiques. Le 29 novembre, le CAC a été l'hôte d'un atelier en matinée auquel ont assisté environ 80 participants et dans le cadre duquel le rapport et ses principales constatations ont été discutées. L'atelier s'est avéré une manière efficace de générer de l'intérêt pour le travail du comité d'experts et pour entamer une discussion des plus importantes sur l'avenir de la taxonomie au Canada. M. Lovejoy a également rencontré des membres du Partenariat fédéral en matière d'information sur la biodiversité (PFIB) pour discuter des prochaines étapes suivant la parution du rapport. Le PFIB est un groupe informel constitué de représentants de ministères et d'organismes fédéraux engagés à accroître la valeur et l'utilisation des données sur la biodiversité dont dispose le gouvernement fédéral. Ensemble, ces deux activités ont fait en sorte que le travail du comité d'experts a été bien compris par les divers intervenants.

Depuis la parution du rapport, le CAC a distribué plus de 1 500 exemplaires (imprimé et électronique) aux principales parties prenantes de partout au pays. Le CAC continuera de rechercher des occasions stratégiques au courant de 2011-2012 pour continuer de diffuser le rapport. Le CAC prévoit que l'information fournie dans le rapport servira de fondement à d'importantes décisions stratégiques au cours des mois à venir.

ÉVALUATIONS EN COURS

Tout au long de l'exercice 2010-2011, les comités d'experts du CAC sur les tests intégrés pour les pesticides et les approches d'évaluation des risques pour la santé des animaux ont travaillé sans relâche pour terminer leur rapport. Au 31 mars 2011, l'évaluation sur les pesticides en était à l'étape de l'examen par les pairs, tandis que l'évaluation des risques pour la santé des animaux venait de recevoir l'aval du comité d'experts.

Tests intégrés pour les pesticides

Président : Leonard Ritter, professeur de toxicologie au Département de biologie environnementale et directeur général du Réseau canadien des centres de toxicologie de l'Université de Guelph

L'évaluation réglementaire des risques que présentent les pesticides fait appel à toute une batterie de tests sur des animaux (in vivo) afin d'obtenir des conclusions d'évaluation des risques et de produire des stratégies de gestion des risques qui permettent de protéger la santé humaine et l'environnement. De nouvelles méthodes de tests intégrés, qui font appel à des données obtenues dans divers domaines, représentent un moyen très intéressant de faire davantage de tests de toxicité et d'améliorer l'innocuité des pesticides et d'autres produits chimiques réglementés. Afin de se préparer à l'évolution de la réglementation, le ministre de la Santé (au nom de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire) a demandé au CAC, en 2009, d'évaluer l'état des connaissances scientifiques sur le recours à des stratégies de tests intégrés pour l'évaluation et la réglementation des risques que posent les pesticides pour la santé humaine et l'environnement.

Il est prévu que ce rapport sera lancé à la fin 2011 ou au début 2012.

Approches d'évaluation des risques pour la santé des animaux

Président : Dr Alastair Cribb, MACSS, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Calgary

La santé des animaux influe directement sur la santé des Canadiens, sur l'économie et sur l'environnement. La majorité des nouvelles maladies qui affectent les humains tirent leur origine du règne animal. Les pertes économiques liées à des maladies animales comprennent la diminution du commerce, des pertes de revenus pour les agriculteurs et leur famille, ainsi que des pertes d'emploi dans l'industrie agroalimentaire. La perturbation d'écosystèmes du pays n'est qu'une des conséquences environnementales de la santé des animaux.

La santé des animaux fait l'objet d'évaluations de risques qui contribuent à la planification et à l'établissement des priorités pour la recherche, la surveillance des maladies et la gestion des urgences. Ces évaluations sont en partie conçues pour examiner et atténuer les risques posés à la santé humaine.

En 2009, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments) a demandé au CAC d'évaluer l'état et l'étendue des techniques d'évaluation des risques en matière de santé animale, notamment en ce qui a trait aux risques posés à la santé humaine. Le rapport, une fois lancé, fournira une analyse fondée sur les preuves qui

aidera à éclairer l'élaboration des politiques publiques touchant les techniques d'évaluation en santé animale. Ce rapport proposera une analyse du contexte national et international du domaine de l'évaluation des risques pour la santé des animaux et abordera divers sujets, dont les pratiques exemplaires en matière d'approches à l'évaluation des risques, l'établissement de l'ordre de priorité des évaluations des risques, et l'intégration de la recherche en santé des animaux et en santé humaine.

Ce rapport doit normalement être lancé en septembre 2011.

POURSUIVRE SUR NOTRE LANCÉE : NOUVELLES QUESTIONS D'ÉVALUATION

Une nouvelle appréciation de la valeur des évaluations d'experts qui sont menées par le CAC se développe au sein du gouvernement fédéral et parmi les décideurs canadiens. En 2011-2012, le CAC s'emploiera à réaliser de front au moins quatre évaluations menées par des comités d'experts et portant sur des questions qui lui ont été soumises par le gouvernement du Canada.

Rendement scientifique et financement de la recherche

Présidente : Rita Colwell, professeure distinguée à l'Université du Maryland à College Park; École Bloomberg de santé publique de l'Université Johns-Hopkins; conseillère principale et présidente honoraire, Canon U.S. Life Sciences; présidente et chef de la direction, CosmosID Inc. (College Park, Maryland)

Il n'y a pas de façon simple de mesurer le rendement de la recherche en sciences naturelles et en génie. Les décideurs comme les chercheurs souhaiteraient mieux comprendre les différentes approches qui servent à évaluer le rendement scientifique et aller au-delà des résultats économiques de base. En l'absence d'une méthode unique de suivi et de mesure du rendement en recherche, il devient de plus en plus nécessaire, à l'échelle mondiale, d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes, ainsi que de mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons retenues.

En juin 2010, le ministre de l'Industrie, au nom du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), a demandé au CAC de se pencher sur les pratiques internationales et les données probantes qui servent à évaluer le rendement de la recherche en sciences naturelles et en génie à l'extérieur du Canada.

L'évaluation du CAC examinera les approches d'évaluation du rendement en recherche au Canada et ailleurs dans le monde. Elle constitue une précieuse occasion d'aborder la question du rendement scientifique d'un point de vue canadien.

Les femmes dans la recherche universitaire

Présidente : Lorna Marsden présidente émérite et professeure de l'Université York

À la suite d'une absence marquée de représentation féminine au sein du Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada, le ministre de l'Industrie a mis sur pied, en mars 2010, un comité spécial chargé d'examiner le processus de sélection du programme. À la lumière du constat qu'a fait le comité, à savoir que l'absence de femmes n'était pas le résultat de choix délibérés effectués dans le cadre du processus de sélection du Programme de chaires d'excellence en recherche, il a été suggéré qu'une évaluation de la question du traitement équitable entre les sexes en milieu universitaire et au sein de la réserve de talent soit commandée à un organisme tiers.

En septembre 2010, le ministre de l'Industrie a demandé au CAC d'examiner les facteurs qui influent sur la trajectoire de carrière et sur le profil statistique des chercheuses qui s'adonnent à la recherche universitaire au Canada

Gestion durable de l'eau des terres agricoles du Canada

Président : Howard Wheater, Chaire d'excellence en recherche du Canada sur la sécurité de l'eau, et professeur à l' Université de la Saskatchewan

L'idée que le Canada dispose de réserves inépuisables d'eau douce cède rapidement le pas à la réalité qu'il existe bel et bien des limites et que, dans certaines régions, ces limites ont déjà été atteintes. Le secteur agricole de nombre de régions du pays doit composer soit avec une problématique de disponibilité de l'eau, soit avec les incidences de l'agriculture sur les systèmes hydrologiques. La connaissance des cycles hydrologiques sous-jacents, les incidences potentielles du changement climatique et les effets de l'activité humaine sont autant d'éléments essentiels à l'élaboration d'un cadre stratégique de gestion durable de l'eau. En outre, la connaissance des meilleurs moyens d'encourager l'adaptation, la résilience et la mise en œuvre de pratiques durables dans le secteur agricole est nécessaire alors que le Canada examine de nouvelles politiques publiques dans ce domaine.

En octobre 2010, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a mandaté le CAC de réaliser une évaluation détaillée des études scientifiques nécessaires pour mieux encadrer la gestion durable de l'eau, afin de répondre aux besoins de l'industrie agricole canadienne. En vertu de son processus de gestion des comités d'experts, le CAC a donc mis sur pied un comité d'experts issus de diverses disciplines pour évaluer l'état actuel des connaissances et, surtout, des lacunes et des incertitudes devant être élucidées afin d'établir des balises sur lesquelles asseoir l'élaboration éclairée des politiques et des décisions.

Le rapport sur l'innovation continue d'avoir des échos

Le rapport qu'a fait paraître en 2009 le CAC, *Innovation et stratégies d'entreprise : pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur,* a fourni les preuves nécessaires pour lancer un débat national sur l'innovation des entreprises canadiennes. En 2009, une table ronde nationale sur l'innovation a rassemblé des chefs de file du secteur privé et du milieu universitaire. Les participants se sont servis de ce rapport sur l'innovation comme point de départ pour lancer la discussion. Cette table ronde a donné lieu à la mise sur pied de la Coalition pour l'action en matière d'innovation au Canada. En outre, Tom Jenkins, président du groupe fédéral d'experts sur la recherche-développement de 2010, a affirmé que le document de consultation de ce groupe a beaucoup puisé aux données et aux constatations du rapport du CAC. Enfin, un observateur national haut placé a écrit : « Nous devons nous montrer reconnaissants envers le Conseil des académies canadiennes, dont le rapport [sur l'innovation dans les entreprises] devrait être lu par quiconque tient à ce que le Canada fasse des choix intelligents et soit plus prospère. »

L'état de la science et de la technologie au Canada

Président : Dr Eliot Phillipson, professeur émérite de médecine Sir John and Lady Eaton à l'Université de Toronto et ancien président-directeur général de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Cette nouvelle évaluation fera suite au rapport inaugural du CAC, paru en 2006, intitulé *L'État de la science et de la technologie au Canada*. Ce rapport est devenu une référence en la matière, car il mettait en évidence quatre domaines où le Canada était particulièrement fort – les ressources naturelles, les technologies de l'information et de la communication, la santé et les sciences de la vie connexes, et les technologies de l'environnement. En 2007, ces quatre domaines ont été adoptés par le gouvernement du Canada dans sa stratégie en matière de science et technologie, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*.

Cinq ans plus tard, le ministre de l'Industrie a de nouveau demandé au CAC d'évaluer *l'état de la science et de la technologie au Canada*. Non seulement cette nouvelle évaluation fera-t-elle un retour sur certaines questions abordées dans le rapport de 2006, mais elle aura une portée plus étendue, qui permettra d'aborder diverses questions, dont les tendances et les forces, au Canada, qui caractérisent les disciplines scientifiques, leurs applications technologiques, leur distribution géographique et leur potentiel économique.

INNOVER AU PROFIT DES PREUVES : NOUVELLES APPROCHES AUX ÉVALUATIONS

Une des recommandations clés du comité d'évaluation externe était que le CAC développe de nouvelles approches aux évaluations, au-delà de l'approche du comité d'experts qui connaît un succès certain. Le raisonnement sous-jacent, c'est que la voix à l'appui des politiques fondées sur les preuves devrait être plurielle. Ainsi, le CAC a enchâssé dans ses objectifs organisationnels son engagement à diversifier ses sources de sujets et ses mécanismes d'évaluation. En 2010-2011, le CAC s'est lancé dans la réalisation de deux nouvelles évaluations, qui sont toutes deux le reflet de cette approche novatrice : une soumission proactive en réponse à une consultation gouvernementale, de même qu'un projet conjoint avec l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) et portant sur la santé mondiale. Ces rapports, tout novateurs qu'ils soient sur le plan du processus et de la structure, suivent pourtant les mêmes lignes directrices en matière d'analyse indépendante, fondée sur des preuves et d'examen par les pairs que les évaluations de pleine envergure du CAC.

Ces activités ont contribué à jeter les fondements d'une diversification des commanditaires et des sujets d'évaluation. Le CAC a attentivement examiné ces projets pour déterminer quelles leçons pouvaient en être tirées et pour voir s'il s'agit de services qu'il pourrait offrir à l'avenir.

Catalyser l'économie numérique du Canada

En mai 2010, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique sur l'économie numérique. Cette consultation, qui a pris fin le 9 juillet 2010, a sollicité des contributions dans les cinq domaines suivants :

1. La capacité du Canada d'innover au moyen des technologies numériques
2. Bâtir une infrastructure numérique de calibre mondial
3. Développer l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC)
4. Médias numériques : créer l'avantage numérique du Canada
5. Bâtir les compétences numériques de demain

Le CAC a été proactif dans la composition de son comité d'experts de sept membres sur les technologies numériques, et ce, contribuer à cet exercice de consultation. Le rapport du comité d'experts, *Catalyser l'économie numérique du Canada*, s'appuie et prolonge l'analyse de 2009 du CAC sur l'innovation dans les entreprises, *Innovation et stratégies d'entreprise : pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur*. Le comité d'experts a exploré les aspects économiques d'une stratégie numérique, notamment les liens entre les technologies numériques, l'innovation et la productivité. Le comité d'experts a présenté deux exemples de politiques pour illustrer le fait qu'une stratégie doit adopter une perspective systémique, où les efforts visant à stimuler la demande rendent plus efficaces les politiques axées sur l'approvisionnement. Voici les deux exemples de politiques mis de l'avant :

- Un programme d'assistance de transformation numérique qui pourrait favoriser l'implantation accrue des TIC, notamment dans les petites et moyennes entreprises; et
- Le potentiel stratégique que présente l'approvisionnement gouvernemental « catalytique », qui offre des plans de relance économique visant le développement des secteurs de croissance des TIC au Canada.

Le rôle stratégique du Canada en matière de santé mondiale

Alors que l'espérance de vie dans les pays industrialisés est d'environ 80 ans et que cette statistique est à la hausse, dans nombre de pays en développement, l'espérance de vie se situe à 40 ans et est à la baisse. Malgré ce défi, et malgré l'investissement important du Canada dans l'aide au développement international et à la recherche en santé, notre pays n'a pas regardé son rôle de manière stratégique dans le domaine de la santé mondiale.

Au milieu de 2010, l'ACSS et le CAC ont convenu de collaborer à la réalisation d'une évaluation en santé mondiale. L'ACSS chapeaute officiellement l'évaluation, alors que le CAC en gère le processus de réalisation. Ce projet pilote ne s'inscrit pas dans l'entente de financement convenue avec le gouvernement du Canada. Le rôle du comité d'experts est d'examiner le rôle actuel du Canada en santé mondiale, pour voir comment il se compare dans un contexte de besoins en santé mondiale, et pour fournir des scénarios pouvant optimiser le rôle stratégique du Canada sur le plan de l'investissement humain, financier et autre du pays en santé mondiale.

En 2010-2011, le CAC a également offert son soutien à l'ACSS pour ce qui est de la production de son évaluation intitulée *Comment transformer les soins offerts aux Canadiens souffrant de maladies chroniques*. Le CAC se réjouit de pouvoir resserrer ses liens avec l'ACSS au cours des années à venir.

CONTINUER D'AVOIR DES RETOMBÉES : ÉVALUATIONS COMPLÉTÉES

Au cours de cette dernière année, le CAC a pu observer la façon dont ses rapports résonnent auprès de gouvernements et de parties prenantes à travers le pays.

À titre d'exemple, des mentions tant du rapport sur la nanotechnologie que du rapport sur la recherche en Arctique ont été faites en octobre 2010, dans le cadre de la Conférence du Centre canadien sur les politiques scientifiques. L'évaluation du CAC sur les hydrates de gaz a été présentée dans le cadre d'un colloque réunissant des ingénieurs pétroliers et qui portait en partie sur les hydrates de gaz en tant que source énergétique. Les médias ont continué de se référer périodiquement à l'évaluation du CAC sur la transmission de la grippe et l'équipement personnel de protection respiratoire.

Le rapport du CAC sur les eaux souterraines a également suscité beaucoup d'intérêt. Plus spécifiquement, le vérificateur général de la Colombie-Britannique s'est servi du rapport du CAC paru en 2009, *La gestion durable des eaux souterraines au Canada*, dans le cadre de son travail de vérification du système des eaux souterraines de cette province. Le bureau du vérificateur général a affirmé qu'il avait « tiré les objectifs de sa vérification du rapport qu'a fait paraître en 2009 le Conseil des académies canadiennes. » Ce même rapport sert également d'ouvrage de référence aux étudiants diplômés de l'Université de Waterloo. Le professeur David Rudolph a informé le CAC que l'évaluation est « d'une valeur inestimable pour nos étudiants de deuxième et de troisième cycles qui étudient les différentes questions liées à la science et à la gestion des eaux souterraines ».

Le CAC estime que le fait que ses évaluations soient consultées et servent d'ouvrages de référence confirme qu'il se penche sur des questions importantes pour le Canada et pour les Canadiens, et que ses rapports ont des retombées positives sur les politiques publiques comme sur les débats publics, et ce, à l'échelle du pays.

Notre devoir est de croire les choses pour lesquelles nous avons des preuves suffisantes, et de suspendre notre jugement lorsque nous ne les avons pas.

SIR JOHN LUBBOCK

FAITS SAILLANTS SUPPLÉMENTAIRES DE 2010-2011

RÉFLEXION SUR L'AVENIR : ÉLABORER UN PLAN STRATÉGIQUE

Une des recommandations principales du comité d'évaluation externe a été d'élaborer un plan stratégique qui permettrait au Conseil des académies canadiennes (CAC) d'évoluer en tant qu'organisation. L'élaboration de ce plan a été au cœur des activités de planification stratégique du CAC au cours de l'année 2010-2011. Le conseil des gouverneurs a dirigé le processus d'élaboration en collaboration avec le comité consultatif scientifique, et tous deux ont mené des discussions stratégiques. La participation des académies membres du CAC et de notre personnel a également été sollicitée. De plus, le plan a été élaboré à la lumière d'une vaste analyse du CAC, c'est-à-dire de ses forces, ses faiblesses et ses possibilités, ainsi qu'une mise à jour de l'évaluation des risques.

Le plan qui en découle, intitulé *L'impact du savoir*, énonce les valeurs qui sous-tendent le travail du CAC et établit six objectifs clés à relever au cours des trois prochaines années :

1. **Améliorer notre capacité de réagir :** Mettre sur pied et offrir en temps opportun une gamme de services qui répond aux besoins des commanditaires.
2. **Réaliser notre plein potentiel :** Favoriser la réception de questions d'évaluation de première importance et des plus pertinentes en regard du bien-être de la population canadienne.
3. **Maintenir notre niveau d'excellence :** Maintenir et resserrer les normes d'excellence scientifique et de prestation de services de qualité.

4. **Assurer notre viabilité :** Établir une voie de financement à long terme qui soit durable et fiable.
5. **Favoriser la collaboration :** Renforcer les collaborations entre les académies membres et le CAC en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques.
6. **Gagner en notoriété :** Augmenter la notoriété du CAC et le niveau de sensibilisation à l'égard de cet organisme, pour augmenter les incidences du CAC.

L'impact du savoir a été approuvé par le conseil des gouverneurs en mars 2011 et lancé publiquement en avril 2011. .

COLLABORATION AVEC LES ACADÉMIES MEMBRES

Dans son évaluation externe, le comité a recommandé de mettre en commun les atouts du CAC et de ses trois académies membres pour favoriser la synergie et créer une vision globale, afin de produire une voix puissante qui encouragera une meilleure utilisation des avis scientifiques dans l'élaboration des politiques publiques.

Établir un partenariat et une alliance basés sur la coopération avec les académies membres est une priorité du CAC. Le CAC reconnaît la valeur de chaque académie et de leur mandat respectif. Les académies membres constituent un bassin important de ressources intellectuelles duquel le CAC peut puiser pour former les comités d'experts responsables de ses évaluations. Au cours des années passées, les présidents des académies membres et le CAC se sont réunis sur une base trimestrielle, en plus de se rencontrer en personne dans le cadre d'une réunion annuelle, pour discuter des possibilités de collaborations futures. Le CAC a aussi participé aux réunions annuelles de chaque académie pour se faire connaître auprès des nouveaux membres. Par ailleurs, les académies membres sont toujours bien représentées au conseil des gouverneurs du CAC, par l'entremise du comité consultatif scientifique et de divers comités d'experts.

L'an passé, d'intéressantes occasions se sont présentées au CAC qui lui ont permis de travailler avec chaque académie et d'en apprendre plus long sur la façon dont les organisations peuvent collaborer à la promotion de la science dans le but d'influer sur les politiques. Le CAC se réjouit de continuer à accorder son soutien à l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS), qui mène à bien une évaluation sur la santé mondiale. De plus, le CAC continue de renforcer ses relations avec les employés de la Société royale du Canada (SRC) et de l'Académie canadienne du génie en échangeant des renseignements et en communiquant régulièrement avec eux. En fait, les bureaux de l'Académie canadienne du génie occupent maintenant le même espace que le CAC, permettant ainsi une plus grande communication.

FINANCEMENT FUTUR

En 2005, le CAC a conclu une entente de financement de 30 millions de dollars sur 10 ans avec le gouvernement du Canada. Le CAC en est maintenant à sa cinquième année et doit assurer son financement futur. Le comité d'évaluation externe indépendant a signalé que le conseil des gouverneurs devait, de façon urgente, élaborer une stratégie à long terme portant sur le renouvellement de la subvention fédérale et une base de financement diversifiée, et ce, pour assurer au CAC un financement stable. Au cours de la prochaine année, le CAC élaborera un plan de financement pour l'avenir et explorera les options de diversification de ses sources de financement, de ses produits et de ses possibilités d'affaires.

Mais avant de s'attaquer à cet objectif, le conseil des gouverneurs du CAC a déterminé que l'élaboration du plan stratégique de l'organisation constituait la priorité. Le plan stratégique a été approuvé par le conseil des gouverneurs en mars 2011 et préparera le terrain au développement d'une Feuille de route de renouvellement du financement.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

Ce fut une année chargée et productive alors que le CAC a tenté de développer pleinement ses fonctions de communication. Le comité d'évaluation externe a constaté que le CAC a établi sa crédibilité et a fait ses preuves en réalisant des évaluations de grande qualité et qu'il devrait, par conséquent, tenter de les diffuser plus largement à l'avenir. Un objectif important du CAC est d'étendre la portée de ses rapports par le biais d'une promotion et d'une diffusion stratégiques.

Le cadre de communication stratégique du CAC présente l'année 2010-2011 comme une année d'importance capitale en ce qui a trait au développement d'outils de communication et de ses capacités. Ainsi, le CAC a publié sa première brochure et des outils promotionnels portant sur ses évaluations (résumés de rapports rédigés de façon claire et simple, signets et bannières). De plus, le CAC a lancé un bulletin électronique trimestriel et modifié complètement son site Web. Les réactions au bulletin ont été positives et la visibilité en ligne du CAC continue de croître.

Selon la méthodologie d'évaluation du CAC, chaque évaluation nécessite un plan de communication sur mesure. En 2010-2011, le CAC a lancé deux nouvelles évaluations. Chaque lancement était appuyé par un plan de communication qui déclinait le message à transmettre et les méthodes de diffusion et de publication. Les deux évaluations ont été lancées avec succès et ont eu droit à une couverture médiatique nationale. De plus, elles ont fait l'objet d'une importante distribution, ciblant notamment les personnes intéressées au sujet de l'évaluation, qui ont donc été mises au courant de l'existence du rapport et de ses conclusions.

Afin d'accroître la sensibilisation au sujet du CAC et de son travail, le personnel du CAC, les membres de son conseil des gouverneurs et les bénévoles faisant partie de comités d'experts ont assisté et participé à de nombreuses conférences stratégiques pour informer les publics clés de l'importance des évaluations scientifiques et de certaines conclusions de l'évaluation. Le président du CAC a aussi participé aux réunions annuelles des académies membres et a continué à entretenir des relations avec les décideurs, les dirigeants du milieu universitaire et les commanditaires potentiels d'évaluations.

MESURER LE SUCCÈS

L'évaluation externe de 2010 a souligné l'importance de documenter et de décrire les incidences des évaluations du CAC de manière à communiquer leur valeur de façon continue au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes. À cette fin, à l'automne 2010, le CAC a commencé à développer une approche détaillée et systémique pour mesurer la qualité et l'incidence de ses évaluations. Ce système, une fois complété, permettra de s'assurer que le CAC met en place des procédures régulières, rigoureuses et constantes pour mesurer et retracer l'ensemble des retombée de ses évaluations.

Pour mesurer l'incidence de ses évaluations, le CAC adoptera une approche qui comprendra plusieurs composantes :

- Un cadre d'évaluation obligatoire, qui guidera les activités de surveillance en décrivant les effets escomptés des évaluations en fonction des principaux groupes de parties prenantes.

- Une série d'outils de surveillance et d'analyse des retombées des évaluations, qui recueilleront et enregistreront les preuves des incidences des évaluations. Au nombre de ces outils, nommons des questionnaires à remplir pour que les commanditaires d'évaluations puissent faire part de leurs commentaires; des registres sur les politiques reconnues et les incidences des programmes; une analyse des citations des évaluations du CAC; des registres sur la participation du personnel lors de conférences, d'ateliers et d'autres activités de sensibilisation; un ensemble de témoignages sur la valeur des évaluations; et un sondage général pour mesurer la connaissance qu'ont certaines personnes du CAC et l'utilisation qu'elles font de ses évaluations.

- Un calendrier de mise en œuvre coordonné pour ces outils est aussi en cours d'élaboration pour s'assurer que le CAC puisse connaître les incidences à court et à long terme de façon continue, avec des étapes clés ayant lieu de deux à cinq ans après la publication d'une évaluation.

Ce cadre et cette gamme d'outils fourniront une base solide de preuves à partir de laquelle le CAC pourra retracer les incidences de ses évaluations. L'information obtenue permettra à l'organisation de démontrer l'influence positive majeure que continuent à avoir ses évaluations sur l'élaboration des politiques publiques au Canada, et de continuer à raffiner et à renforcer son processus d'évaluation.

Le système d'évaluation des retombées des évaluations en est maintenant à sa dernière étape d'élaboration et sera complètement mis en œuvre d'ici l'été 2011.

Je crois en la preuve. Je crois en l'observation, je crois aux mesures et à la raison confirmées par des observateurs indépendants. Je crois en tout, peu m'importe la bizarrerie ou le ridicule, s'il y a une preuve. Par contre, le plus une chose est bizarre et ridicule, le plus la preuve doit être convaincante et solide.

ISAAC ASIMOV

BÉNÉVOLES DU CAC

Le CAC n'aurait pas connu une autre année marquée par le succès sans le soutien de ses experts bénévoles. Ceux-ci ont travaillé sans relâche, passant en revue les nombreuses données scientifiques requises pour produire des rapports indépendants et de grande qualité, qui font ainsi autorité. Nos bénévoles ont contribué au fonctionnement du CAC par le biais de leur participation à des comités d'experts, mais aussi au conseil des gouverneurs, au comité consultatif scientifique et à titre d'examinateurs de rapports.

Depuis 2005, plus de 370 experts bénévoles ont collaboré avec le CAC et son secrétariat. Les bénévoles du CAC se déclinent comme suit :

- 226 membres de comités d'experts
- 108 examinateurs de rapports
- 20 membres du conseil des gouverneurs
- 20 membres de comités consultatifs scientifiques

Le CAC tient à saluer tous ses experts bénévoles, et en particulier ceux qui ont contribué au CAC pendant l'exercice 2010-2011, pour leurs contributions exceptionnelles et leur dévouement indéfectible envers le CAC et le travail qui s'y fait.

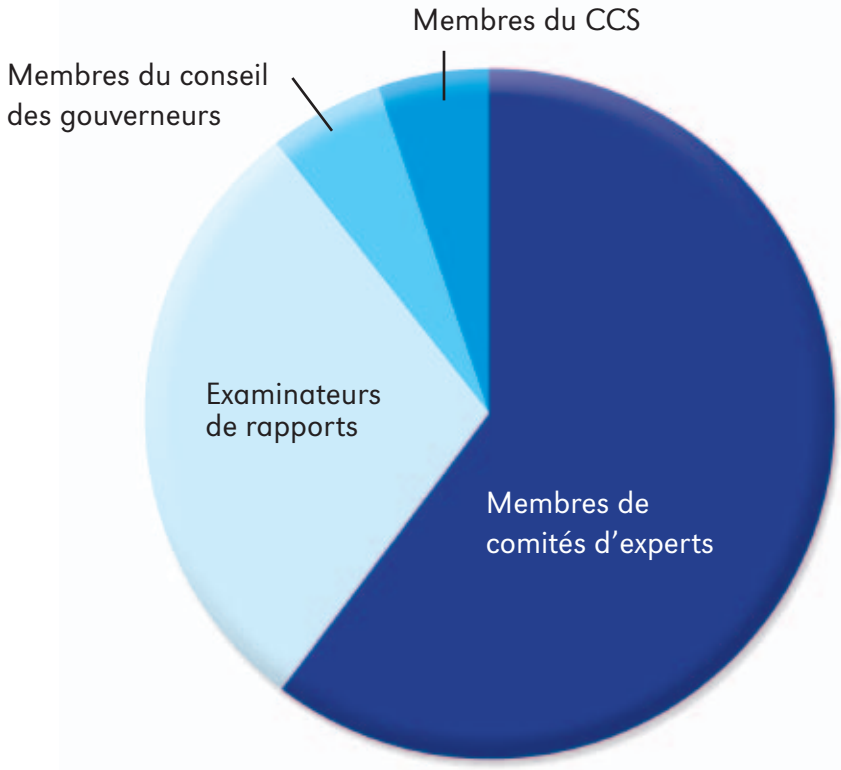

Types d'experts bénévoles qui ont contribué au cac depuis 2005

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

PAUL DAVENPORT, O.C., PRÉSIDENT, *président émérite, Université Western Ontario (London, Ont.)*

WESLEY CRAGG, *professeur, Université York (Toronto, Ont.)*

MARTHA CRAGO, *vice-présidente à la recherche, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)*

DANIELE FANELLI, *boursier de recherche Marie-Curie, Innogen-ISSTI, Université d'Édimbourg (Edinburgh, R.-U.)*

JEAN-MARC FLEURY, *titulaire de la Chaire de journalisme scientifique Bell Globemedia, Université Laval (Québec) & Directeur général de la Fédération mondiale des journalistes scientifiques (Gatineau, Qué.)*

LISA M GIVEN, *professeure, École de bibliothéconomie et de sciences de l'information, Université de l'Alberta (Edmonton, Alb.)*

RONALD HESLEGRAVE, *chercheur principal, Éthique de la recherche, Réseau universitaire de la santé, Université de Toronto (Toronto, Ont.)*

BRIAN C. MARTINSON, *chercheur principal, HealthPartners Research Foundation (Minneapolis, MN)*

KATHRYN O'HARA, *présidente association canadienne des rédacteurs scientifiques, et professeure agrégée et titulaire de la Chaire CTV de radiotéléjournalisme scientifique, Université Carleton (Ottawa, Ont.)*

B. MARIO PINTO, MSRC, *vice-président à la recherche, université Simon Fraser (Burnaby, C.-B.)*

R. KERRY ROWE, MSRC, MACG, *professeur, Département de génie civil, et vice-recteur à la recherche, Université Queen's (Kingston, Ont.)*

CLIVE SELIGMAN, *professeur, Université Western Ontario (London, Ont.)*

DANIEL W. SMITH, MSRC, MACG, *professeur émérite, Université de l'Alberta et Université de Calgary (prof. associé) (Calgary, Alb.)*

MICHÈLE STANTON-JEAN, O.Q., *chercheure invitée, Centre de recherche en droit public, l'Université de Montréal (Montréal, Qué)*

EXAMINATEURS DU RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR L'INTÉGRITÉ EN RECHERCHE

MARTIN BOBROW, *ancien vice-président, Wellcome Trust, et professeur émérite de génétique médicale, Université de Cambridge (Cambridge, Royaume-Uni)*

PIERRE-GERLIER FOREST, MACSS, *président, Fondation Trudeau (Montréal, Qué.)*

PAUL HÉBERT, *rédacteur en chef, Journal de l'Association médicale canadienne; médecin, L'Hôpital d'Ottawa; scientifique principal, épidémiologie clinique, Institut de recherche de L'Hôpital d'Ottawa; professeur de médecine, Université d'Ottawa (Ottawa, Ont.)*

BARTHA MARIA KNOPPERS, O.C., MACSS, *directrice, Centre de génomique et politiques, et professeure de génétique humaine, Faculté de médecine, Université McGill (Montréal, Qué.)*

JULIA LEVY, O.C., MSRC, *cofondatrice, QLT inc. (Vancouver, C.-B.)*

NIGEL LLOYD, *ancien vice-président exécutif, CRSNG, et ancien directeur général, Direction des subventions de recherche et bourses, CRSNG (Ottawa, Ont.)*

DEBORAH POFF, *présidente et vice-chancelière, Université de Brandon (Brandon, Man.), et professeure de philosophie, École de gestion et de sciences politiques, Université Northern British Columbia (Prince George, C.-B.)*

BERNARD SHAPIRO, O.C., *ancien commissaire à l'éthique du Canada, et ancien recteur et vice-chancelier de l'Université McGill (Montréal, Qué.)*

NICK STENECK, *directeur du programme d'éthique et d'intégrité en recherche, Michigan Institute for Clinical and Health Research, et professeur émérite d'histoire, Université du Michigan (Ann Arbor, MI)*

WILL VAN DEN HOONAARD, *professeur émérite, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton, NB)*

DAVID VAUX, *professeur, Département de biochimie, Université La Trobe, et associé de recherche principal, Division de génétique moléculaire du cancer, Walter and Eliza Hall Institute of Medical Research (Melbourne, Australie)*

Le processus d'examen du rapport a été surveillé au nom du conseil des gouverneurs du CAC et du comité consultatif scientifique par **JOHN HEPBURN,** FRSC.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES SCIENCES DE LA BIODIVERSITÉ

THOMAS E. LOVEJOY, PRÉSIDENT, *chaire de recherche en biodiversité, Heinz Center for Science, Economics and the Environment (Washington, D.C.)*

LUC BROUILLET, *professeur titulaire et le conservateur de l'Herbier Marie-Victorin, Université de Montréal (Montréal, Qué.)*

W. FORD DOOLITTLE, MSRC, *professeur, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)*

ANDREW GONZALEZ, *professeur et titulaire d'une chaire de recherche du Canada en biodiversité, et Directeur du Centre de la Science de la Biodiversité du Québec, Université McGill (Montréal, Qué.)*

DAVID M. GREEN, *professeur et directeur, musée Redpath, Université McGill (Montréal, Qué.)*

PETER HALL, *agrégé de recherche honoraire, Agriculture et Agroalimentaire Canada (retraité) (Ottawa, Ont.)*

PAUL HEBERT, MSRC, *directeur, Institut de la biodiversité de l'Ontario, Université de Guelph (Guelph, Ont.)*

THORA MARTINA HERRMANN, *professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en ethnoécologie et conservation de la biodiversité, Université de Montréal (Montréal, Qué.)*

DOUGLAS HYDE, *directeur général, NatureServe Canada (Ottawa, Ont.)*

JIHYUN LEE, *agente des affaires environnementales, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Montréal, Qué.)*

WAYNE PAUL MADDISON, *professeur, titulaire d'une chaire de recherche du Canada en biodiversité et systématique et directeur du musée Beaty Biodiversity (Vancouver, C.-B.)*

SARAH P. OTTO, MSRC, *professeure au Département de zoologie et directrice du Centre de recherche sur la biodiversité, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)*

FELIX SPERLING, *professeur et conservateur au musée d'entomologie E.H. Strickland, Université de l'Alberta (Edmonton, Alb.)*

R. PAUL THOMPSON, *professeur, Université de Toronto (Toronto, Ont.)*

EXAMINATEURS DU RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR LES SCIENCES DE LA BIODIVERSITÉ

SUZANNE CARRIÈRE, *biologiste, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, (Yellowknife, T.N.-O.)*

BROCK FENTON, *professeur de biologie, Université Western Ontario (London, Ont.)*

JEREMY KERR, *professeur agrégé, Département de biologie, Université d'Ottawa (Ottawa, Ont.)*

RICHARD P. LANE, *directeur scientifique, Musée d'histoire naturelle (Londres, Royaume-Uni)*

JEFFREY B. MARLIAVE, *vice-président, Sciences de la mer, Aquarium de Vancouver (Vancouver, C.-B.)*

STEPHEN A. MARSHALL, *professeur, École des sciences de l'environnement, Université de Guelph, (Guelph, Ont.)*

WILLIAM W. MOHN, *professeur, Département de microbiologie et d'immunologie, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)*

LAURENCE PACKER, *professeur, Département de biologie, Université York, (Toronto, Ont.)*

PETER H. RAVEN, *président, Jardin botanique du Missouri (Saint-Louis, MO)*

MURRAY A. RUDD, *conférencier, Département de l'environnement, Université de York, (York, Royaume-Uni)*

GARY W. SAUNDERS, *titulaire de la Chaire de recherche du Canada en systématique moléculaire et en biodiversité, Université du Nouveau-Brunswick, (Fredericton, N.-B.)*

MARCIA J. WATERWAY, *professeure agrégée, Département de sciences végétales, Université McGill (Sainte-Anne-de-Bellevue, Qué.)*

Le processus d'examen du rapport a été surveillé au nom du conseil des gouverneurs du CAC et du comité consultatif scientifique par le professeur **JOHN SMOL,** MSRC.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET L'INNOVATION

PETER J. NICHOLSON, C.M., PRÉSIDENT, *président fondateur du Conseil des académies canadiennes (Ottawa, Ont.)*

TOM BRZUSTOWSKI, O.C., MSRC, MACG, *professeur du Groupe financier RBC en commercialisation de l'innovation, Université d'Ottawa (Ottawa, Ont.)*

MARCEL CÔTÉ, *associé fondateur, SECOR Inc. (Montréal, Qué.)*

CLAUDE JEAN, *vice-président exécutif et directeur général, DALSA Semiconductor Foundry à Bromont (Montréal, Qué.)*

WILLIAM PULLEYBLANK, *ancien Vice Président, IBM, (White Plains, NY)*

ANDREW SHARPE, *directeur général, Centre d'étude des niveaux de vie (Ottawa, Ont.)*

JOHN THOMPSON, *président, Groupe Financier Banque TD (Toronto, Ont.)*

EXAMINATEURS DU RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET L'INNOVATION

ARTHUR J. CORDELL, *professeur associé en communications de masse, Université Carleton, et conseiller spécial auprès d'Industrie Canada (Ottawa, Ont.)*

CHARLES H. DAVIS, *professeur titulaire de la chaire de recherche Edward S. Rogers Sr. en gestion des médias et entrepreneuriat, Université Ryerson (Toronto, Ont.)*

GINNY DYBENKO, *doyen de l'École de gestion et d'économie, Université Wilfrid-Laurier (Waterloo, Ont.)*

LIB GIBSON, *professeur associé, École de gestion Rotman, Université de Toronto (Toronto, Ont.)*

Le processus d'examen du rapport a été surveillé au nom du conseil des gouverneurs du CAC et du comité consultatif scientifique par le professeur **JOSEPH D. WRIGHT,** MACG.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES APPROCHES D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SANTÉ DES ANIMAUX [1]

ALASTAIR CRIBB, MACSS, PRÉSIDENT, *doyen de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Calgary (Calgary, Alb.)*

IAN R. DOHOO, MACSS, *directeur du Centre de la recherche en épidémiologie vétérinaire*

DARRELL DONAHUE, *professeur de l'Université de Maine (Orono, ME)*

JOHN M. FAIRBROTHER, MACSS, *professeur à l'Université de Montréal (Montréal, Qué.)*

DIANE FRANK, *professeure agrégée à la faculté de médecine vétérinaire à l'Université de Montréal (Montréal, Qué.)*

DAVID C. HALL, *professeur agrégé à la faculté de médecine vétérinaire à l'Université de Calgary (Calgary, Alb.)*

H. SCOTT HURD, *professeur agrégé du Collège de Médecine Vétérinaire de l'Université de l'état d'Iowa (Ames, IA)*

DENNIS LAYCRAFT, *vice-président exécutif du Canadian Cattlemen's Association (Calgary, Alb.)*

FREDERICK A. LEIGHTON, *directeur exécutif du Centre Canadien Coopératif de la Santé de la Faune (Saskatoon, Sask.)*

THÉRÈSE LEROUX, *professeur titulaire, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal (Montréal, Qué.)*

DIRK PFEIFFER, *professeur en épidémiologie vétérinaire au Royal Veterinary College (North Mymms, Royaume-Uni)*

JAN SARGEANT, *directrice du Centre de santé public et zoonoses de l'Université de Guelph (Guelph, Ont.)*

1 La liste des examinateurs mandatés de réaliser l'examen par les pairs de l'évaluation des risques pour la santé des animaux n'a pas pu être publiée dans le rapport annuel 2010-2011 puisque l'évaluation n'avait pas encore été lancée.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES TESTS INTÉGRÉS POUR LES PESTICIDES [1]

LEONARD RITTER, PRÉSIDENT, *professeur de toxicologie au Département de biologie environnementale et directeur général du Réseau canadien des centres de toxicologie de l'Université de Guelph (Guelph, Ont.)*

CHRISTOPHER P. AUSTIN, *directeur, NIH Chemical Genomics Center (Bethesda, MA)*

JOHN R. (JACK) BEND, *professeur distingué, Département de pathologie, Département de physiologie et de pharmacologie, Département de pédiatrie, École de médecine et de médecine dentaire Schulich, Université Western Ontario (London, Ont.)*

CONRAD G. BRUNK, *professeur de philosophie, Université de Victoria (Victoria, C.-B.)*

TIMOTHY CAULFIELD, MSRC, MACSS, *professeur, Faculté de droit et École de santé publique, directeur de recherche, Institut du droit de la santé, et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et en politique de la santé, Université de l'Alberta (Edmonton, Alb.)*

VICKI L. DELLARCO, *conseillère scientifique, Office of Pesticide Programs, Agence américaine de protection de l'environnement (Washington, D.C.)*

PAUL DEMERS, *directeur, École de santé environnementale, Collège d'études interdisciplinaires, et professeur, École de santé des populations et de santé publique, Faculté de médecine, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)*

WARREN FOSTER, *professeur, département d'obstétrique et de gynécologie, et directeur, Centre de soins génésiques, Centre des sciences de la santé de l'université McMaster (Hamilton, Ont.)*

CLAIRE INFANTE-RIVARD, *professeure, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de santé au travail, Faculté de médecine, Université McGill (Montréal, Qué.)*

CATHERINE JUMARIE, *professeure, département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal (Montréal, Qué.)*

SAM KACEW, *directeur adjoint, toxicologie, Centre R. Samuel McLaughlin d'évaluation du risque sur la santé des populations, Université d'Ottawa, (Ottawa, Ont.)*

ROBERT J. KAVLOCK, *directeur, national Center for Computational Toxicology, Agence américaine de protection de l'environnement (Durham, NC)*

DANIEL KREWSKI, *directeur, centre R. Samuel McLaughlin d'évaluation du risque sur la santé des populations, Institut de recherche sur la santé des populations, Université d'Ottawa (Ottawa, Ont.)*

PAUL G. MEZEY, *titulaire de la Chaire de recherche du Canada en modélisation et simulation scientifiques, université Memorial de Terre-Neuve (St. John's, T.-N.-L.)*

TERRY SCHULTZ, *professeur émérite, Département de médecine comparée, Collège de médecine vétérinaire, Université du Tennessee (Knoxville, TN)*

1 La liste des examinateurs mandatés de réaliser un examen par les pairs de l'évaluation sur les tests intégrés pour les pesticides n'a pas pu être publiée dans le rapport annuel 2010-2011 puisque l'évaluation n'avait pas encore été lancée.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE RENDEMENT SCIENTIFIQUE ET LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

RITA COLWELL, PRÉSIDENT *professeure distinguée Université du Maryland à College Park et École de santé publique de l'Université Johns-Hopkins; conseillère principale et présidente honoraire, Canon U.S. Life Sciences; présidente et chef de la direction, CosmosID, Inc. (College Park, MD)*

MAX BLOUW, *recteur et vice-chancelier, Université Wilfrid-Laurier (Waterloo, Ont.)*

LINDA BUTLER, *Chercheuse invitée, Australian National University (ANU); professeure auxiliaire, Université de Newcastle (Soldiers Point, Australie)*

SUSAN E. COZZENS, *professeure de politiques publiques, directrice du Centre de politiques et d'évaluation en matière de technologie, doyenne associée à la recherche, École de politiques publiques, Collège Ivan Allen, Georgia Tech (Atlanta, GA)*

IRWIN FELLER, *scientifique principal invité, Association américaine pour l'avancement de la science (AAAS) (State College, PA)*

YVES GINGRAS, *professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et sociologie des sciences, Université du Québec à Montréal (UQÀM) (Montréal, Qué)*

JACQUES HURTUBISE, MSRC, *directeur, Département de mathématiques et statistique, Université McGill (Montréal, Qué)*

GRETCHEN JORDAN, *membre principal du personnel technique, Sandia National Laboratories (Washington, DC)*

JOHN S. MACDONALD, O.C., MACG, *président et chef de la direction, Day4 Energy, Inc. (Burnaby, C.-B.)*

MARJA MAKAROW, *directrice générale, Fondation européenne de la science (ESF) (Strasbourg, France)*

JAMES (JIM) C. MCGRODDY, *retraité, International Business Machines (IBM) (Briarcliff Manor, NY)*

TIM MCTIERNAN, *vice-recteur adjoint, relations avec les gouvernements, les institutions et les collectivités, Université de Toronto (Toronto, Ont.)*

SIR KEITH O'NIONS, *recteur, Imperial College London (Londres, Royaume-Uni)*

RENÉ SIMARD, O.C., MSRC, MACG, *professeur honoraire, Université de Montréal (Montréal, Qué)*

ALAN E. WINTER, MACG, *président et chef de la direction, Genome British Columbia (Vancouver, C.-B.)*

RONALD WOODWARD, *président, Clockbuilder Consulting, Ltd.; président honoraire, Collège de Red Deer (Red Deer, Alb.)*

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES FEMMES DANS LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

LORNA MARSDEN, O.C., O.O., PRÉSIDENTE, *présidente émérite et professeure, Université York (Toronto, Ont.)*

JANICE G. DODD, *professeure et chef de département, Physiologie; Études des femmes et des genres, Université du Manitoba (Winnipeg, Man.)*

NADIA GHAZZALI, *professeure titulaire, Département de mathématiques et de statistique, Chaire CRSNG-Industrielle Alliance pour les femmes en science et en génie au Québec, Université Laval (Québec, Qué.)*

ALISON M. KONRAD, *professeure, Comportement organisationnel, Université Western Ontario; Chaire Corus Entertainment des femmes en gestion, Richard Ivey School of Business (London, Ont.)*

YVONNE A. LEFEBVRE, FCAHS, *vice-présidente (Recherche et affaires universitaires), Providence Health Care (PHC); présidente de l'Institut de recherche du PHC; doyenne associée à la recherche, Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)*

GEOFFREY OLDHAM, *professeur honoraire et ancien directeur, Science Policy Research Unit (SPRU), University of Sussex; ancien délégué britannique, Commission des sciences et de la technique au service du développement des Nations Unies (Seaford, Royaume-Uni)*

LYNNE-MARIE POSTOVI, *professeure adjointe, Anatomie et biologie cellulaire, Université Western Ontario; lauréate du Prix du meilleur jeune chercheur du Canada (London, Ont.)*

LUISA PRISTA, *Chef de l'unité Techniques environnementales, Direction générale de la recherche de la Commission européenne (Bruxelles, Belgique)*

WENDY J. ROBBINS, *professeure titulaire, Département d'English, Université du Nouveau-Brunswick; ancienne vice-présidente, questions féministes, Fédération canadienne des sciences humaines (FCSH) (Fredericton, N.-B.)*

PAMELA ROBINSON, *professeure adjointe, École d'urbanisme et de planification régionale, Université Ryerson (Toronto, Ont.)*

RIMA ROZEN, MSRC, FCAHS, *vice-principale associée (Recherche et relations internationales); Professeure James McGill, Université McGill (Montréal, Qué.)*

KAREN SOBEL, *vice-présidente, Opérations de projets, SNC-Lavalin (Calgary, Alb.)*

VERONICA STRONG-BOAG, FRSC, *professeure, Études des femmes et des genres et études éducatives, Centre d'études des femmes et des genres, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)*

LORNA WILLIAMS, *professeure associée, Faculté d'éducation et Département de linguistique, Université de Victoria; Chaire de recherche du Canada sur la connaissance et l'apprentissage chez les autochtones (Victoria, C.-B.)*

MICHAEL C. WOLFSON, FCAHS, *chaire de recherche du Canada en systèmes de modélisation sur la santé de la population, Université d'Ottawa (Ottawa, Ont.)*

Les faits sont toujours des amis : chaque petite preuve qu'on peut obtenir, peu en importe le domaine, nous mène un peu plus près de la vérité.

CARL ROGERS

VUE D'ENSEMBLE DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. .

ÉVALUATIONS

Le CAC rend possible la production d'évaluations approfondies et fondées sur des preuves, réalisées par des comités formés d'experts indépendants. Ces évaluations fournissent des ressources qui permettent d'éclairer l'évolution des politiques publiques portant sur des questions pour lesquelles il est pertinent d'obtenir un point de vue scientifique.

Une évaluation du CAC est un exposé multidisciplinaire sur l'état de la science qui sous-tend une importante question d'intérêt public. Les évaluations scientifiques sont généralement descriptives et diagnostiques plutôt que normatives en ce qui a trait à la présentation des conclusions. Or, elles comprennent, au besoin, les avis des experts sur des questions scientifiques, lesquels sont appuyés par les preuves appropriées. La forme que prennent les évaluations du CAC peut varier, et comprend les suivantes :

- l'évaluation de l'état actuel des connaissances;
- la détermination des lacunes dans les connaissances;
- l'analyse coût-avantage;
- l'évaluation des risques;
- les options qui se présentent en regard d'un programme d'action scientifique;
- les avis d'experts.

Les sujets d'évaluation proposés dans le cadre des demandes du gouvernement du Canada sont choisis par le biais d'une procédure de concours pangouvernemental et sont soumis au CAC pour qu'il les examine. Les critères d'évaluation des sujets proposés sont les suivants :

Critères du gouvernement

- La proposition est pertinente pour le programme d'action du ministère ou de l'organisme et du gouvernement.
- Le sujet d'évaluation est abordé à point nommé et le délai d'évaluation correspond aux besoins du ministère ou de l'organisme et du Canada.
- La valeur ajoutée fournie par le CAC est unique.
- Le sujet d'évaluation est une question scientifique qui a fait l'objet d'une concertation entre ministères, organismes et parties prenantes externes.

Critères du CAC

- Le sujet est important pour le Canada et ses citoyens.
- Les experts en la matière peuvent être réunis et le délai proposé peut être respecté.
- L'état actuel des connaissances mérite d'être évalué.
- La science sous-tend la question et sa réponse.

Critères constituant un atout

- Le rapport est susceptible d'être consulté par un grand nombre de personnes à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement (p. ex., d'autres ordres de gouvernement ont un intérêt manifeste relativement à l'issue de l'évaluation).
- Le sujet est exclusivement lié à des enjeux canadiens.
- Le sujet correspond à un enjeu international et il est important de procéder maintenant à une évaluation canadienne de la question.

Le conseil des gouverneurs du CAC veille à l'intégrité du processus d'évaluation. Il approuve formellement les questions à évaluer, la composition des comités d'experts, les budgets et les échéanciers des évaluations, de même que les processus d'examen des rapports d'évaluation. Il est assisté, dans son travail, par le comité consultatif scientifique, actuellement composé de 15 experts éminents dont l'éventail des connaissances correspond à la gamme de sujets susceptibles d'être soumis au CAC aux fins d'évaluation. Les membres des comités d'experts sont principalement issus des milieux universitaires canadiens et étrangers. Les membres siègent aux comités d'experts sans rémunération aucune.

Afin de garantir l'indépendance du processus d'évaluation, le commanditaire d'une évaluation donnée ne participe pas à son déroulement, n'a pas droit de regard sur les ébauches des rapports, et ne peut proposer des changements à un rapport avant sa parution. Les rapports d'évaluation font l'objet d'un processus formel d'examen par des pairs pour en garantir la qualité et l'objectivité. C'est au conseil des gouverneurs que revient la responsabilité d'autoriser la publication et la version définitive des rapports d'évaluation; il est conseillé, à cet égard, par le responsable de la supervision de l'examen des rapports, qui s'assure que les membres des comités d'experts ont bel et bien pris en compte les commentaires des examinateurs externes. Les versions définitives de tous les rapports sont publiées dans les deux langues officielles, dans le site Web du CAC, au www.sciencepourlepublic.ca, et peuvent être téléchargées gratuitement, assurant ainsi leur accessibilité publique.

Financement

Le CAC, qui a commencé ses activités à l'automne 2005, est indépendant du gouvernement, malgré qu'il dispose d'un financement de 30 millions de dollars sur 10 ans accordé par le gouvernement du Canada. Cette subvention de lancement est destinée à financer le fonctionnement de base du CAC jusqu'au 31 mars 2015. Les conditions d'utilisation de ces fonds octroyés par le gouvernement sont définies dans une entente formelle de financement entre le CAC et le gouvernement du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie. Le CAC génère également des revenus dans le cadre d'évaluations réalisées à l'extérieur de cette entente de financement.

Structure et direction

Le CAC est dirigé par un conseil des gouverneurs composé de 12 membres, à qui revient la responsabilité de définir l'orientation stratégique de l'organisme, de s'assurer que le CAC réalise son mandat et de superviser son fonctionnement.

Les académies qui sont les membres fondateurs du CAC nomment deux gouverneurs chacune. Ces six gouverneurs nomment à leur tour deux gouverneurs supplémentaires issus du grand public. Le ministre de l'Industrie du Canada propose au conseil des gouverneurs quatre autres gouverneurs, qui sont ensuite nommés en vertu d'une résolution du conseil. Il est important de noter qu'afin de préserver l'indépendance du CAC vis-à-vis du gouvernement, la majorité des gouverneurs ne doivent pas avoir le statut de représentants du gouvernement du Canada (employés de la Couronne). La liste des membres du conseil des gouverneurs se trouve à l'annexe I.

Comités du conseil des gouverneurs

Le conseil des gouverneurs s'appuie, dans sa gestion du CAC, sur cinq comités :

- le comité de direction;
- le comité des finances et de la vérification financière;
- le comité des investissements;
- le comité des nominations, de la sélection et de la gestion;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Comité consultatif scientifique

Le CAC s'appuie, dans son travail, sur un comité consultatif scientifique dont les membres sont nommés par le conseil des gouverneurs. Ce comité conseille le CAC sur le contenu et les procédures qui sous-tendent la réalisation d'évaluations expertes, notamment en ce qui a trait aux questions suivantes :

- le choix de sujets pouvant éventuellement faire l'objet d'évaluations;
- la pertinence des sujets proposés au CAC en vue d'une évaluation d'experts;
- le mandat des comités d'experts indépendants qui effectuent les évaluations;
- la composition potentielle des comités d'experts;
- le processus d'examen par les pairs des ébauches de rapports d'évaluation; et
- la publication des versions définitives des rapports d'évaluation de sorte à en augmenter les retombées.

La liste des membres du comité consultatif scientifique est présentée à l'annexe I.

Personnel du CAC

Les activités du CAC sont menées par un groupe d'employés restreint, sous la direction d'une présidente-directrice générale à temps plein. Le personnel du CAC offre son soutien aux comités d'experts sur le plan de la recherche et de la rédaction des rapports, de même que sur celui de la logistique de production des évaluations. Il offre également son soutien au comité consultatif scientifique, en particulier en ce qui a trait à l'analyse des sujets d'évaluation proposés, à la composition des comités d'experts et aux processus d'examen des rapports.

La liste des membres du personnel du CAC pour l'exercice 2010-2011 est présentée à l'annexe II.

FONCTIONNEMENT

Au cours de l'exercice 2010-2011, le CAC s'est concentré sur quatre domaines : la transition en douceur de la haute direction; l'achèvement et le lancement d'évaluations de grande qualité; sa réponse à l'évaluation externe quinquennale des progrès du CAC; et l'élaboration d'un plan stratégique triennal. Le CAC a continué à peaufiner ses pratiques de fonctionnement en améliorant sa méthodologie d'évaluation et en développant une approche globale systématique visant à assurer la qualité et à augmenter les retombées de ses évaluations. Ce système, une fois au point, dotera le CAC de procédures régulières, rigoureuses et constantes qui lui permettront de mesurer et de suivre la pleine gamme des retombées des évaluations du CAC.

Gouvernance

À la suite des mandats de Heather Munroe-Blum, MSRC, et de feu Paul Bernard (nomination ministérielle), le conseil des gouverneurs a accueilli deux nouveaux gouverneurs en juin 2010. Roderick A. Macdonald, titulaire de la Chaire F.R. Scott en droit public et constitutionnel de l'Université McGill, a intégré le conseil des gouverneurs à titre de représentant de la Société royale du Canada. Claude Jean, premier vice-président et directeur général de la société DALSA Semiconducteur, a été nommé au conseil des gouverneurs par Industrie Canada. De plus, au milieu de 2010, le mandat de Richard Drouin, C.C., avocat au sein du cabinet McCarthy Tétrault a été renouvelé.

C'est avec une grande tristesse que le CAC a appris le décès de Paul Bernard en février 2011. M. Bernard a grandement contribué au CAC à titre de gouverneur et son apport a aidé à faire avancer l'organisme. Au nom du conseil des gouverneurs, du personnel et des amis du CAC, le CAC offre ses condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de Paul Bernard.

Le comité consultatif scientifique (CCS) a continué à jouer un grand rôle tout au long de l'exercice 2010-2011 : il a évalué les questions et les propositions d'évaluation qui ont été soumises au CAC. Comme mentionné plus tôt, Tom Brzustowski a accepté en juin 2010 un mandat de trois ans à la présidence du CCS du CAC. Susan McDaniel, professeure de sociologie et titulaire de la Chaire de recherche Prentice en démographie et économie mondiales de l'Université de Lethbridge, a été nommée à la vice-présidence du CCS.

Le CAC a également réussi à s'adjoindre trois nouveaux membres du CCS :

- Marcel Côté, associé fondateur de la société-conseil SECOR inc. M. Côté est titulaire d'une maîtrise ès sciences en Économie de l'Université Carnegie Mellon (Pittsburgh, Pennsylvanie) et est membre du Centre pour les affaires internationales de l'Université Harvard.

- Louis Fortier, Ph.D., est professeur titulaire au Département de biologie de l'Université Laval, de même que directeur scientifique du réseau ArcticNet. Il est titulaire d'un B.Sc. et d'un M.Sc. conférés par l'Université Laval, et d'un Ph.D. de l'Université McGill. De plus, il a été boursier postdoctoral de l'OTAN à l'Université Plymouth au Royaume-Uni.

- Daniel Krewski, Ph.D., est professeur d'épidémiologie et de médecine communautaire à l'Université d'Ottawa, où il est également directeur scientifique du Centre R. Samuel McLaughlin d'évaluation du risque sur la santé des populations.

Ressources humaines

Au-delà de la nomination de Mme Dowdeswell au poste de présidente-directrice générale du CAC, le CAC a continué de s'engager dans la voie du succès avec l'ajout de cinq nouveaux membres de son équipe, dont une directrice de programme, deux associés de recherche, une coordonnatrice de programme et une coordonnatrice du site Web et des communications. Le CAC a également embauché une associée de recherche en résidence à temps partiel.

Au cours de l'exercice, le personnel du CAC a eu l'occasion de profiter de formations professionnelles individualisées, comme prévu et convenu en vertu de leur plan de rendement annuel. De plus, le CAC a fait en sorte qu'un rédacteur scientifique chevronné collabore avec les directeurs de programme à l'élaboration de rapports d'évaluation clairs et concis. Les directeurs de programme et les associés de recherche ont également eu la chance, en janvier 2011, de recevoir une formation d'un spécialiste des présentations.

Une retraite pour les employés a eu lieu en août. Cet événement a donné la chance à chaque employé de discuter des défis et des occasions qui se présentent à eux au quotidien. Par ailleurs, les membres du personnel du CAC ont eu la chance de se prononcer sur ce qu'ils aimeraient voir figurer dans le plan stratégique. La discussion sur les valeurs de la société a monopolisé une bonne partie de la journée. À titre de membre du conseil des gouverneurs du CAC, Preston Manning, C.C., a assisté à cette retraite d'un jour et a adressé l'équipe au sujet de l'importance de la science et des façons de vulgariser la science pour un public non scientifique.

À la lumière de la taille modeste de l'organisme relativement à l'étendue de son mandat, il est clair que le CAC doit non seulement se doter d'un personnel professionnel permanent, mais qu'il lui faut s'adjoindre des

spécialistes de façon ponctuelle. Une façon d'y parvenir est le programme de stages.

Le CAC a mis sur pied son programme de stages à la fin 2009. Deux stagiaires de recherche ont ainsi intégré le CAC et ont collaboré avec les équipes d'évaluation tout au long de 2010. Le programme de stages a été conçu pour offrir aux participants une expérience pertinente dans le domaine de la science et de la politique publique. Les stagiaires ont ainsi l'occasion de travailler à la jonction du monde scientifique et de la société, et de déterminer par la même occasion s'ils ont la passion pour ce type de travail. À la fin 2010, le CAC avait réussi à recruter trois stagiaires, Claire Chesnais, Fiona McArthur et Kori St. Cyr, qui ont débuté leur stage en décembre 2010 et en janvier 2011.

Énoncé de politique d'investissement

La subvention de lancement du CAC est gérée, au nom du conseil des gouverneurs, par le comité des investissements de ce conseil. Le comité des investissements a retenu les services du cabinet Towers-Perrin inc., pour qu'il conseille le CAC dans l'élaboration d'un énoncé de politique d'investissement. Cet énoncé de politique a été formellement approuvé par le conseil des gouverneurs et est présenté à l'annexe IV. Par la suite, le CAC a confié au cabinet Phillips, Hager & North la gestion de ses investissements et a retenu la Fiducie Desjardins en tant que dépositaire.

États financiers : exercice financier se terminant le 31 mars 2011

Le CAC a retenu les services du cabinet comptable Parker Prins Lebano pour la vérification de ses résultats financiers pour l'exercice 2010-2011. Leur rapport, qui comprend les états financiers du CAC, se trouve à l'annexe III.

Revenus provenant d'autres sources

Le CAC n'a mené aucun projet à l'extérieur de l'entente de financement avec le gouvernement et, par conséquent, n'a tiré aucun revenu provenant d'autres sources au cours de l'exercice financier 2010-2011.

ANNEXE I : CONSEIL DES GOUVERNEURS ET COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE

Le CAC tient à remercier les personnes suivantes, qui ont généreusement donné de leur temps et de leur expertise, et ce, sans rémunération aucune.

Elizabeth Parr-Johnston, C.M., Présidente
Présidente de Parr-Johnston Consultants
(Chester Basin, N.-É.)

Richard Drouin, C.C.
Avocat pour le cabinet, McCarthy Tetrault
(Québec, Qué.)

Edna Einsiedel
Professeure d'université et professeure des études de la communication à l'Université de Calgary
(Calgary, Alb.)

Henry Friesen, C.C., MSRC, MACSS
Professeur émérite distingué et membre du Centre pour les progrès de la médecine de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba
(Winnipeg, Man.)

Claude Jean [1]
Vice-président exécutif et directeur général, DALSA Semiconductor Foundry à Bromont
(Montréal, Qué.)

John Leggat, MACG
Consultant associé auprès de la société CFN Consultants
(Ottawa, Ont.)

Roderick A. Macdonald, MSRC [1]
Titulaire de la Chaire F.R. Scott en droit public et constitutionnel, Université McGill
(Montréal, Qué)

Preston Manning, C.C.
Senior Fellow du Fraser Institute ainsi que PDG du tout nouveau Le Centre Manning pour le renforcement de la démocracie
(Calgary, Alb.)

Thomas Marrie, MACSS
président désigné, Académie canadienne des sciences de la santé; Doyen, Faculté de médecine, Université Dalhousie
(Halifax, N.-É.)

John McLaughlin, MACG
Professeur de génie et président et vice-chancelier de l'Université du Nouveau-Brunswick
(Fredericton, N.-B.)

Heather Munroe-Blum, O.C., O.Q., MSRC. [2]
Principale, vice-chancelière et professeure de médecine de l'Université McGill (Montréal, Qué)

Danial D.M. Wayner, MSRC
Directeur général, Institut Steacie des sciences moléculaires, Conseil national de recherches Canada (Ottawa, Ont.)

[1] A été nommé au cours de l'exercice financier 2010-2011.
[2] A quitté au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Catharine Whiteside, MACSS
Doyenne de la faculté de médecine et vice-rectrice aux relations avec les établissements de soins de santé de l'Université de Toronto (Toronto, Ont.), et Présidente de l'Académie canadienne des sciences de la santé

Conseil consultatif scientifique du Conseil des académies canadiennes

Tom Brzustowski, O.C., MSRC, MACG, Président [1]
Professeur du Groupe financier RBC en commercialisation de l'innovation à l'Université d'Ottawa
(Ottawa, Ont.)

Susan A. McDaniel, MSRC, Vice-président
Professeure de sociologie et titulaire de la chaire de recherche Prentice en démographie et économie mondiales (Prentice Institute for Global Population and Economy) à l'Université de Lethbridge
(Lethbridge, Alb.)

Michel G. Bergeron, MACSS
Directeur de la Division de microbiologie; Fondateur et directeur du Centre de recherche en infectiologie Université Laval
(Québec, Qué)

Margaret Conrad, O.C., MSRC
Titulaire de la chaire de recherche du Canada en études du Canada atlantique à l'Université du Nouveau-Brunswick
(Fredericton, N.-B.)

Marcel Côté [2]
Associé fondateur, SECOR Inc.
(Montréal, Qué.)

Louis Fortier, O.C. [2]
Professeur titulaire, Département de biologie, Université Laval
(Québec, Qué.)

Jean Gray, C.M., MACSS
Professeure émérite de médecine à Dalhousie University
(Halifax N.-É.)

Judith G. Hall, O.C., MACSS
Professeure émérite de pédiatrie et de génétique médicale à l'Université de la Colombie-Britannique
(Vancouver, C.-B.)

John Hepburn, MSRC
Vice-recteur à la recherche à l'Université de la Colombie-Britannique
(Vancouver, C.-B.)

L'honorable Donald J. Johnston, O.C.
Ancien secrétaire général de l'OCDE
(Montréal, Qué.)

Daniel Krewski [3]
Directeur, Centre R. Samuel McLaughlin d'évaluation du risque sur la santé des populations, Institut de recherche sur la santé des populations, Université d'Ottawa
(Ottawa, Ont.)

[1] Nommé à la présidence pour un mandat de trois ans au cours de l'exercice financier 2010-2011.
[2] A été nommé au CCS au cours de l'exercice financier 2010-2011.
[3] A été nommé au CCS au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Norbert R. Morgenstern, C.M., MSRC, MACG
Professeur d'université émérite en génie civil à l'Université de l'Alberta
(Edmonton, Alb.)

William Pulleyblank
Professeur de recherche opérationnelle, Académie militaire des États-Unis à West Point
(New York, NY)

John P. Smol, MSRC
Codirecteur du Paleoecological Environmental Assessment and Research Laboratory de l'Université Queen's
(Kingston, Ont.)

Joseph D. Wright, MACG
Ancien président et p.d.-g. de l'Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers(PAPRICAN)
(Gibsons, C.-B.)

ANNEXE II : ÉQUIPE DU CAC

Elizabeth Dowdeswell [1]
Présidente-directrice générale

Tom Bursey
Directeur exécutif des services généraux

Janet Bax [1]
Directrice de programmes

Dane Berry [1]
Associé de recherche

Alison Crone [2]
Coordonnatrice de programmes

Kristen Cucan
Coordonnatrice, projets spéciaux

Ann Dale [1]
Associée de recherche en résidence

Marc Dufresne
Associé de recherche

Eleanor Fast
Directrice de programmes

Chris Hamilton
Spécialiste des communications
(contrat de six mois)

Tim Krywulak
Directeur de programmes

Lisa Lambert [2]
Associée de recherche

Kelly Loverock [1]
Coordonnatrice, site Web et communications

Brianna McGrath [1]
Coordonnatrice de programmes

Tracey McKinlay
Adjointe administrative du président

Christina McMahon
Coordonnatrice de programmes

Cathleen Meechan
Directrice des communications

Emmanuel Mongin [1]
Associé de recherche

Nancy Neil
Gestionnaire des activités du bureau

Renata Osika
Directrice de programmes

Samantha Rae
Gestionnaire des communications

Joe Rowsell [2]
Associé de recherche

Wendy Shen
Coordonnatrice de programmes

Jason Sherriff [2]
Coordonnateur, site Web et communications

Christina Stachulak
Directrice de programmes

Maria Trainer
Directrice de programmes

Genevieve Trottier [2]
Directrice de programmes

Des stagiaires du CAC

Fiona McArthur

Claire Chesnais

Kori St. Cyr

[1] Cette personne a intégré le CAC au cours de l'exercice financier 2010-2011.
[2] A quitté le CAC au cours de l'exercice financier 2010-2011.

* Échelles de rémunération : Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, la rémunération s'est située dans les échelles salariales suivantes : gestionnaires du CAC (dirigeants) : Elizabeth Dowdeswell, présidente-directrice générale (180 000 $ – 230 000 $), Tom Bursey, directeur des services généraux (110 000 – 170 000 $), Cathleen Meechan, directrice des communications (100 000 $ – 160 000 $). Employés dont la rémunération dépasse 100 000 $, y compris les honoraires, les commissions et autres avantages versés pendant l'année : aucun.

ANNEX III: ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

MATIÈRES

Rapport des auditeurs indépendants	49
État de la situation financière	51
État de l'exploitation	52
État des flux de trésorerie	53
Notes afférentes aux états financiers	54

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration,
CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints du CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralements reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent par d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralements reconnus du Canada.

S Parker

Parker Prins Lebano Comptables agréés Société professionnelle

Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario

Ottawa (Canada)
le 18 mai 2011

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	**668 433 $**	124 012 $
Placements	**20 489 536**	24 352 183
Comptes débiteurs (note 8)	**344 760**	254 549
Frais payés d'avance (note 9)	**33 418**	41 799
	21 536 147	24 772 543
IMMOBILISATIONS (note 4)	**253 748**	277 321
	21 789 895 $	25 049 864 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs	**88 971 $**	113 110 &
CONTRIBUTIONS REPORTÉES (note 5)	**21 700 924**	24 936 754
ACTIFS NETS (note 7)	–	–
	21 789 895 $	25 049 864 $

Au nom du conseil :

Directeur

Elizabeth Parr-Johnston, C.M.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'EXPLOITATION

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
REVENUS		
Revenu de placement	**1 039 810 $**	$ 1 370 007 $
Ajouter : subvention	**2 928 991**	2 556 376
Revenus d'autres sources	**25 530**	–
	3 994 331	3 926 383
DÉPENSES		
Amortissement	**101 828**	99 808
Consultants d'évaluation	**264 530**	27 815
Opérations centrales	**298 438**	273 946
Gouvernance	**106 181**	138 806
Consultants en placement	**94 739**	80 802
Réunions des panélistes	**577 373**	508 537
Publications	**202 274**	334 762
Charges locatives	**378 384**	285 600
Salaires et avantages	**1 901 680**	1 830 968
Autres activités	**68 904**	345 339
	3 994 331	3 926 383
EXCÉDENT DE`S REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	**$**	$

Les notes afférentes font partie intégrante Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	**$**	$
Éléments n'exigeant pas de mise defonds :		
Amortissement	**101 828**	99 808
Perte latente (profit latent)	**306 839**	746 070
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	**(90 211)**	(12 988)
Frais payés d'avance	**8 381**	3 377
Comptes créditeurs	**(24 139)**	41 423
Contributions reportées	**(3 235 830)**	(3 302 447)
	(2 933 132)	(2 424 757)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Achat d'immobilisations	**(78 254)**	(103 970)
Rachat de placements	**3 555 807**	2 476 227
	3 477 553	2 372 257
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE	**544 421**	(52 500)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**124 012**	176 512
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	**$**	$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2011

1. But de l'organisation

Le Conseil des académies canadiennes est un organisme sans but lucratif qui a été constitué en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en avril 2002 et qui a entrepris ses activités en 2005.

Ses principaux buts sont de fournir une source d'évaluations d'experts et de conseils fondés sur les preuves scientifiques appropriées au sujet de questions d'intérêt public et de donner à la population canadienne une voix sur la scène scientifique nationale et internationale.

2. Conventions comptables importantes

Immobilisations

Dans le cas des biens immobilisés comprenant les meubles et accessoires, le matériel informatique, le logiciel et les améliorations locales, c'est le prix coûtant qui est indiqué. L'amortissement a été calculé comme suit selon la méthode de l'amortissement dégressif ou en ligne droite, la moitié de l'amortissement étant imputé à l'année d'acquisition :

Meubles et accessoires	30% par année
Ordinateurs et logiciel	45% par année
Améliorations locatives	10 ans

Comptabilisation des revenus

L'organisation suit la méthode du report de l'impôt sur les contributions. Les contributions affectées sont reconnues en tant que revenus pour l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont reconnues en tant que revenus à leur réception ou lorsqu'elles deviennent exigibles si le montant exigible peut être prévu raisonnablement et que sa réception est raisonnablement assurée.

Placements

C'est la valeur au marché des placements qui est indiquée.

Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé au moment où il est gagné.

Le profit latent sur les placements est reconnu comme étant une augmentation des apports reportés.

Le revenu de placement relié aux placements est comptabilisé comme revenu d'opération dans l'état de l'exploitation.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers présentés au sien de l'état de la situation financière se composent de l'encaisse, des placements, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs. Le Conseil ne posséde ou n'émet pas d'instruments financiers pour des fins spéculatives et ne posséde ou n'émet pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux intérêt

Le Conseil est sujet à certains risques de mouvement de trésorerie en raison de son portefeuille de placement.

Les obligations et le terme dépose, ayant une valeur marchande de 20 704 391 $, sont composées d'obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'entreprise à leur valeur comptable de 20 687 897 $. Les obligations et le terme dépose viennent à échéance à différents moments entre le 15 août 2012 et le 1er novembre 2017.

Les fonds laissés à même le compte de placements du courtier portent intérêts à divers taux qui fluctuent selon le taux préférentiel des banques.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement	2011 Valeur	2010 Valeur
Meubles et accessoires	359 792 $	264 913 $	**94 879 $**	131 628 $
Ordinateurs et logiciel	262 556	160 653	**101 903**	79 552
Améliorations locatives	91 752	34 786	**56 966**	66 141
	714 100 $	460 352 $	**253 748 $**	277 321 $

5. Contributions reportées

Les revenus tirés de subventions et revenus d'intérêts qui dépassent les dépenses sont différés de manière à compenser les dépenses d'années futures. Les apports reportés comprennent un profit latent cumulatif sur les placements de 16 494 $ (2010 - 323 334 $).

6. Engagement

L'organisation a signé un bail à l'égard d'une période de dix années commençant le 1er février 2006 et des contrats à l'égard du matériel de bureau. L'organisation a conclu un deuxième bail au 1er janvier 2010 à l'égard de locaux attenants supplémentaires pour une période de trois années avec une option de reconduction pour deux autres années civiles. Les paiements annuels pour les cinq prochaines années seront les suivants :

2012	481 525 $
2013	423 109
2014	314 853
2015 2016 (cumulatif)	568 877

7. Actifs nets

La valeur de l'act nets de l'organisation est de zéro puisque tous les fonds reçus sont inscrits en tant que contributions reportées jusqu'à ce que les dépenses soient engagées.

8. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent 118 048 $ de TPS à recevoir, et de 226 712 $ d'intérêts courus pour un total de 344 760 $.

9. Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance consistent en loyer payé d'avance de 20 492 $, un dépôt d'hôtel de 4 480 $, assurance de responsabilité de 2 995 $, le dépôt de location de Banque d'art de 3 797 $, bail de photocopieuse de 1 146 $, et police d'assurance commerciale de 508 $ pour un total de 33 418 $.

ANNEXE IV : ÉNONCÉ DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES DE PLACEMENT

ARTICLE I – INTRODUCTION

1.1 Le présent document constitue l'énoncé des politiques et des procédures de placement (la « politique ») applicable à l'actif de la caisse (la « caisse ») créée par le Conseil des académies canadiennes (le « CAC») avec le produit d'une subvention de lancement de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada.

1.2 La présente politique a pour objet de formuler les principes et les règles de placement ainsi que la procédure de suivi à appliquer pour répondre aux besoins et aux objectifs de la caisse, en conformité avec l'accord de financement (l'« accord de financement ») passé avec le ministre de l'Industrie au nom du gouvernement du Canada.

1.3 Tout gestionnaire de placements ou autre partie dispensant des services en rapport avec les placements de la caisse doit accepter la présente politique et en respecter les dispositions.

ARTICLE II – ADMINISTRATION

2.1 Le conseil des gouverneurs (le « conseil ») du CAC a la responsabilité finale de veiller à ce que la caisse soit investie et gérée conformément au principe de prudence.

2.2 Le conseil a la responsabilité de tous les aspects de l'administration de la caisse, incluant la présente politique. Le comité de placement (le « comité ») assiste le conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

2.3 Le comité est constitué d'au moins trois gouverneurs qui ne sont ni des agents ni des employés du CAC. Les membres du comité doivent être compétents en matière financière et avoir une connaissance ou une expérience étendue dans le domaine du placement.

2.4 Le gardien des valeurs de la caisse (le « gardien de valeurs ») doit être une société fiduciaire dûment enregistrée au Canada ou une institution financière au Canada. L'actif de la caisse doit être séparé des autres éléments d'actif du CAC et détenu par le gardien de valeurs dans un ou des comptes distincts suivant une convention stipulant clairement que cet actif est détenu pour le CAC.

2.5 Lorsque le comité cherche à investir dans des fonds en gestion commune ou des fonds communs de placement (les « fonds communs ») admissibles pour les placements de la caisse, il doit s'assurer que la politique de placement desdits fonds communs est conforme à la présente politique.

2.6 Ni le comité ni aucun employé du CAC ne peut choisir des titres au nom de la caisse sauf pour la sélection de fonds communs ou de dépôts à court terme auprès d'une banque ou fiducie.

2.7 Le comité et le conseil peuvent faire appel à des experts pour certains aspects de l'administration de la caisse.

ATICLE III - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le comité

3.1 Le comité doit :

(a) recommander au conseil un énoncé écrit de politique de placement,

(b) recommander au conseil la nomination d'un ou de plusieurs conseillers externes indépendants qui lui fourniront des conseils en placement (le ou les « conseiller(s) en placement »),

(c) approuver une stratégie de placement et la revoir au moins une fois par année,

(d) recommander au conseil la nomination d'un ou de plusieurs gestionnaires professionnels de placements indépendants (le ou les « gestionnaire(s) ») pour les placements de la caisse,

(e) recommander au conseil la nomination d'un gardien de valeurs,

(f) informer régulièrement le conseil de tout risque financier important ou des pertes de placement importantes possibles,

(g) assurer le suivi des activités et du rendement de la caisse, et

(h) prendre toute autre décision qui pourrait être nécessaire pour se conformer aux dispositions de la présente politique.

Le conseil

3.2 Le conseil doit :

(a) approuver l'énoncé de la politique de placement,

(b) approuver la nomination d'un conseiller en placement,

(c) veiller à ce que des mécanismes appropriés de garde externe des valeurs soient établis pour la caisse, et

(d) revoir la politique au moins une fois par année.

[1] Il s'agit du conseiller en placement défini dans l'accord de financement.

Le gestionnaire

3.3 Le gestionnaire doit :

(a) placer l'actif qui lui est confié conformément à la présente politique et à la stratégie de placement,

(b) respecter les dispositions d'un accord de gestion des placements (l' « accord »),

(c) présenter par écrit au comité un rapport trimestriel traitant de son rendement pour le trimestre, des avoirs investis et des opérations de placement, de la stratégie prévue pour le trimestre suivant, des écarts par rapport à la stratégie retenue le trimestre précédant et de sa conformité à la politique, à la stratégie de placement et à l'accord,

(d) fournir au comité au moment de sa nomination, et chaque fois que des changements se produisent par la suite, ses lignes directrices et marches à suivre en matière de normes professionnelles, conflits d'intérêt, contrôles internes et règles de négociation,

(e) informer le comité en continu de tout changement pertinent apporté à son organisation, son personnel ou ses procédures de placement, et

(f) se rendre disponible pour des réunions ou des discussions avec le comité selon des attentes raisonnables.

Le gardien de valeurs

3.4 Le gardien de valeurs doit :

(a) agir suivant les dispositions d'une convention de garde de valeurs,

(b) détenir la garde de l'actif de la caisse et exécuter les opérations,

(c) tenir les registres nécessaires pour assurer en tout temps la traçabilité des placements qui appartiennent à la caisse, et

(d) fournir des états financiers qui détaillent tous les changements relatifs à la valeur de la caisse.

Le conseiller en placement

3.5 Le conseiller en placement doit :

(a) préparer et présenter au comité un rapport sur la caisse et le rendement du gestionnaire au moins deux fois par année en se fondant sur des calculs du rendement des placements indépendants du gestionnaires,

(b) informer le comité des enjeux liés à la caisse et au gestionnaire quand ils se manifestent,

(c) conseiller le comité sur demande sur d'autres sujets qui peuvent être soulevés dans le contexte de la présente politique.

ARTICLE IV - CARACTÉRISTIQUES DE LA CAISSE

4.1 L'actif de la caisse provient d'une subvention de lancement accordée par le gouvernement du Canada pour financer les activités de base du CAC sur une période de dix ans. Il est de la responsabilité du CAC de voir à ce que les ressources financières de l'organisme soient suffisantes pour assurer la prestation d'évaluations crédibles, indépendantes et spécialisées de la science sous-tendant des grands enjeux d'intérêt public.

4.2 Selon les prévisions, les déboursements qu'exigeront les dépenses admissibles excèderont chaque année les intérêts et autres gains réalisés par la caisse de sorte que la totalité de l'actif sera entièrement déboursé à la fin de la période de 10 années. Par conséquent, assurer une liquidité suffisante pour couvrir les dépenses constitue un facteur essentiel dans l'élaboration de la présente politique.

ARTICLE V - CATÉGORIES DE PLACEMENT ADMISSIBLES

5.1 De temps à autre, et sous réserve de la présente politique, la caisse peut investir dans l'une ou la totalité des catégories et sous-catégories de placement suivantes, que ce soit directement ou par l'entremise de fonds communs détenant ces placements :

(a) « Titres à revenue fixe » :

— Obligations et billets émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les sociétés,

— titres adossés à des créances mobilières

— titres adossés à des prêts hypothécaires

(b) « Encaisse et équivalents (quasi-espèces) » :

— certificats de dépôt auprès de banques

— acceptations bancaires

— bons du Trésor, effets de commerce et autres titres à court terme

5.2 La caisse ne peut faire des placements ou autrement s'engager dans les catégories d'actif ou instruments suivants :

(a) actions émises par des sociétés quelles qu'elles soient,

(b) fonds spéculatifs ou fonds de fonds spéculatifs,

(c) instruments à revenu fixe ayant une cote de crédit moindre que A- auprès de Standard & Poors ou Fitch Ratings; A3 auprès de Moody's ou A- auprès de DBRS; les titres sans cote de crédit seront présumés avoir failli aux présentes cotes,

(d) produits dérivés ou tout instrument comprenant des produits dérivés ou en présentant les caractéristiques,

(e) valeurs mobilières non négociables,

(f) marchandises,

(g) pensions de titres dont la détention n'est pas autorisée dans le portefeuille, et

(h) opérations sur marge ou toute forme d'opération de levier financier.

5.3 L'actif de la caisse ne peut être placé directement ou indirectement dans des titres d'une personne désignée par le règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, ou prêté ou utilisé pour le bénéfice d'une telle personne.

5.4 Aucune partie de la caisse ne peut être placée dans des valeurs libellées en devises autres que canadiennes.

ARTICLE VI - RÉPARTITION DE L'ACTIF

6.1 L'objectif fondamental est de réduire l'incertitude quant à la capacité de la caisse de respecter un échéancier de déboursement qui couvre les dépenses admissibles. La maximisation du rendement est un objectif secondaire. Les objectifs fondant la conception de la présente politique sont de :

(a) maintenir la sécurité du capital,

(b) assurer une protection adéquate contre l'inflation, et

(c) maximiser le rendement des placements dans les limites imposées par l'accord de financement.

6.2 Les échéances et les durées des placements doivent être raisonnablement assorties à la courbe des déboursements prévue pour la caisse. Dans la mesure où le calendrier des déboursements n'est pas connu, les placements doivent être investis dans des titres d'une durée à l'échéance d'une année ou moins.

6.3 La répartition prévue par la politique entre les avoirs en encaisse et équivalents et les titres à revenu fixe variera avec le temps pour tenir compte des déboursements prévus et de l'horizon résiduel de placement.

6.4 Le rendement de la caisse sera évalué suivant un univers de référence, fondé sur les indices de Scotia Capital pondérés pour refléter approximativement la durée des déboursements.

6.5 Les risques que court le CAC comprennent :

(a) le risque que les rendements à long terme des marchés ne soient pas conformes aux attentes,

(b) le risque de volatilité annuelle des rendements, ce qui signifie que, dans une année donnée, le rendement obtenu puisse être très différent du rendement attendu (le rendement obtenu peut aussi être négatif), et

(c) dans la mesure où un style de gestion actif est utilisé, le risque que le rendement additionnel attendu d'une gestion active par rapport à une gestion passive ne soit pas réalisé, ou qu'il soit négatif.

ARTICLE VII - DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE ET RESTRICTIONS

7.1 La caisse conservera un niveau prudent de diversification, sous réserve des exclusions définies aux paragraphes 5.2, 5.3 et 5.4 et des limites ci-dessous établies selon la valeur marchande de la caisse.

7.2 Pour le portefeuille de titres à revenu fixe de la caisse :

(a) Tous les titres doivent être facilement négociables.

(b) Pas plus de 10 % de la caisse ne doit être investi dans les titres d'un même émetteur, ou de deux entités affiliées ou plus, à l'exception de ceux émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou une province canadienne ayant une cote de crédit de « A » ou plus.

(c) Pas plus de 20 % de la caisse ne doit être investi dans des titres détenant une cote de crédit de « A » (y compris toutes les sous-catégories de cette cote) d'au moins une des agences reconnues de cotation des titres.

(d) Pas plus de 70 % de la caisse ne doit être investi dans des titres détenant une cote de crédit de « AA » (y compris toutes les sous-catégories de cette cote) d'au moins une des agences reconnues de cotation des titres.

(e) Pas plus de 80 % de la caisse ne doit être investi dans des titres qui ne sont pas émis ou entièrement reconnus et garantis par le gouvernement du Canada ou par une province.

(f) Les titres adossés à des créances mobilières doivent être cotés par une agence de cotation des États-Unis pour en assurer la liquidité.

(g) Les titres adossés à des prêts hypothécaires doivent être pleinement garantis par le gouvernement du Canada ou une province canadienne ayant une cote de crédit de « A » ou plus.

7.3 Tous les placements de la caisse en quasi-espèces doivent avoir une cote de crédit minimale de « R-1 » (faible) ou l'équivalent et être facilement négociable ou rachetable.

7.4 Toutes les cotes de crédit des titres d'emprunt se fondent sur les cotes définies par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou des cotes équivalentes définies par d'autres grandes agences de cotation des titres. Dans le cas des titres cotés par plusieurs agences, c'est la cote la plus faible accordée par une grande agence de cotation des titres qui doit être retenue.

7.5 Si la cote de crédit d'un titre chute sous le niveau acceptable après l'achat, le gestionnaire doit retirer le titre de la caisse dès que possible, en prenant garde toutefois de ne pas compromettre le rendement indûment. Le gestionnaire doit informer le comité sans délai par écrit lorsqu'un tel changement de cotation résulte en un défaut de conformité.

ARTICLE VII - DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE ET RESTRICTIONS

8.1 Aucune portion de la caisse ne peut être prêtée à une tierce partie, autrement que par l'achat de titres qui répondent aux exigences de la présente politique pour les placements en revenu fixe ou en quasi-espèces.

8.2 Le gestionnaire ne peut emprunter ni donner en garantie ou grever tout élément d'actif de la caisse, sauf en cas de découvert temporaire se produisant dans le cours normal de la gestion quotidienne du portefeuille.

ARTICLE VII - DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE ET RESTRICTIONS

9.1 Les placements en titres négociables doivent être évalués à leur valeur marchande par le gardien de valeurs, au moins une fois par mois.

9.2 Les placements dans des fonds communs doivent être évalués à la valeur des unités au moins une fois par mois par le gardien de valeurs desdits fonds communs. Le gardien de valeurs de la caisse a la responsabilité de demander et d'enregistrer la valeur des unités sur une base mensuelle.

ATICLE X - CONFLITS D'INTÉRÊTS

10.1 Tout membre du comité ou tout agent ou conseiller du comité, ou toute personne engagée pour effectuer les placements ou l'administration de la caisse, qui a ou qui acquiert un intérêt important, direct ou indirect, dans toute affaire concernant la caisse, ou qui pourrait tirer un avantage certain de la connaissance des avoirs investis par la caisse ou des décisions de placement de la caisse, ou de sa participation à celles-ci ou en vertu de celles-ci, doit informer par écrit dans les meilleurs délais le président du comité du conflit d'intérêt possible. Le président doit à son tour en aviser immédiatement tous les membres du comité et le comité doit décider des mesures à prendre. Ladite personne doit s'abstenir par la suite de prendre toute décision concernant l'objet du conflit, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision unanime des autres membres du comité.

10.2 Tout gestionnaire doit fournir au comité ses lignes directrices internes concernant l'achat de titres de membres de sa propre organisation, de sociétés affiliées ou d'entités dans lesquelles le gestionnaire ou ses sociétés affiliées possèdent d'importants intérêts ou dans lesquelles tout employé du gestionnaire, ou le conjoint ou les enfants dudit employé possèdent d'importants investissements.

10.3 Toute divulgation d'intérêt en vertu du présent article doit être consignée au procès-verbal de la réunion applicable du comité.

10.4 Tout manquement par une personne au respect des règles énoncées dans le présent article ne doit pas, en lui-même, annuler toute décision, contrat ou autre affaire.

10.5 Le comité doit s'assurer qu'il existe des règles appropriées touchant les conflits d'intérêts et qu'elles sont respectées par tout gestionnaire. Au minimum, il est attendu que le code de déontologie et les normes de conduite professionnelle adoptés par le CFA Institute doivent s'appliquer à tout gestionnaire.

ARTICLE XI - SUIVI

11.1 Le comité, en collaboration avec son conseiller en placement, doit revoir régulièrement, au besoin, et au moins une fois par année :

(a) l'actif et les flux monétaires nets de la caisse,

(b) le rendement des placements et la gestion de la caisse et le rendement du gestionnaire par rapport aux objectifs de la politique et la stratégie de placement;

(c) les avoirs en portefeuille;

(d) les honoraires et frais associés à la gestion de la caisse; et

(e) la conformité avec la présente politique et la stratégie de placement.

À la suite d'une telle revue, le comité doit prendre les mesures qu'il juge prudentes et appropriées.

11.2 Le comité, en collaboration avec son conseiller en placement, doit se réunir avec le gestionnaire au moins une fois par année pour discuter du rendement des placements, des stratégies de placement, des rendements futurs espérés et de toute modification dans l'organisation du gestionnaire, ses procédures de placement et son personnel professionnel.

11.3 Le comité doit évaluer si toute information découverte lors des activités de suivi ci-dessus requiert une communication au Conseil.

ARTICLE XII - RÉVISION DE LA POLITIQUE

12.1 La présente politique doit être réexaminée au moins une fois par année pour déterminer si des modifications sont nécessaires ou souhaitables. Cette révision doit inclure, mais sans être limité à :

(a) des changements dans les dépenses projetées de la caisse,

(b) des révisions dans le rapport risque-rendement à long terme prévu,

(c) des changements dans les objectifs financiers et la tolérance à l'égard du risque financier du CAC,

(d) des lacunes dans la politique qui se manifestent dans sa mise en application, et

(e) des recommandations d'un gestionnaire.

Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes

180 rue Elgin, bureau 1401
Ottawa (Ontario) K2P 2K3
Tél: 613.567.5000
Téléc: 613.567.5060

www.sciencepourlepublic.ca